



Préface <

Face au nombre élevé d'accidents de la route en Nouvelle-Calédonie, la prévention des dangers de la route voulue par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est primordiale. Elle passe par une éducation continue et générale du futur citoyen, usager de la route.

C'est par l'éducation à la sécurité routière, que l'école pourra en approfondir les savoirs faire et les savoirs être dans l'espace scolaire, familial et environnemental.

Ainsi, dans ce cadre institutionnel de lutte contre l'insécurité routière, la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé le document d'accompagnement des programmes scolaires.

Ce document vous aidera à organiser votre enseignement de la sécurité routière et construire chez les futurs citoyens des comportements responsables, face aux dangers de la route. Des comportements à la fin de chaque cycle validés par la délivrance de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER).

Romain Capron Directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Les objectifs à atteindre

Éducation routière : une mission fondamentale de l'école

L'éducation du comportement aux risques routiers fait partie des missions de l'École. Tout au long de la scolarité de l'enfant et sans discontinuité, elle constitue un des thèmes l'enseignement moral et civique qui s'intègre au projet d'école.

La sécurité routière n'est pas une discipline, mais demande pour être maîtrisée, l'acquisition de connaissances, capacités et attitudes du cycle 1 au cycle 3.

Devenu adulte, l'élève aura à mettre en œuvre des comportements sociaux et civiques que l'école se doit de préparer par une mise en situation réelle qu'il soit piéton, rouleur ou passager.

Une responsabilité partagée

L'éducation routière, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. Elle suppose une sensibilisation de la communauté éducative tout entière aux finalités qu'elle poursuit. Les rencontres institutionnalisées de la communauté éducative peuvent constituer le lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives ; elles peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce sujet. De plus, former très tôt les élèves aux risques routiers permet d'attirer l'attention des parents sur ces questions.

Développer des compétences précises

Cet apprentissage de la sécurité sur la route a pour objectif de faire acquérir aux élèves des savoirs, des savoir-faire et des savoirs être selon une progression, du cycle 1 au cycle 3, incluant des situations de plus en plus complexes dans six catégories :

- être piéton ;
- être rouleur (vélo, trottinette, rollers);
- être passager dans un véhicule ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours.

La délivrance d'une attestation

Délivrée à l'issue de la scolarité primaire, l'Attestation de première éducation à la route (APER) valide « l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route, et la connaissance de leur justification » depuis la maternelle.

À l'issue de chaque cycle, une attestation du bon usager de la route et de la rue peut être remise aux élèves qui maîtrisent les compétences détaillées dans la fiche de positionnement, développées dans des situations réelles, sur une piste d'éducation routière ou autre milieu protégé aménagé par l'école.

Chaque attestation est validée par le conseil des maîtres du cycle sous réserve d'acquisition des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être exigibles et remise à l'élève.

Sommaire

Préface

| Les objectifs à atteindr | FG2 ONIG | ะเบเอ | а | auei | nar |
|--------------------------|----------|-------|---|------|-----|
|--------------------------|----------|-------|---|------|-----|

| I. | Extraits des programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie | 5 |
|------|--|----|
| II. | Des documents et des outils | 6 |
| | 1. Pour une mise en œuvre des activités autour des 3 axes | 7 |
| | 2. Les situations d'évaluations | 17 |
| | 3. Les modèles d'attestations APER C1, C2, C3 | 24 |
| III. | La sécurité des enfants « piétons » | 27 |
| | Circuler dans les règles | 28 |
| | Traverser dans les règles | 30 |
| | Des obligations réciproques | 33 |
| | 4. Les accidents des enfants « piétons » | 34 |
| IV. | La sécurité des enfants « rouleurs » | 35 |
| | Circuler dans les règles | 36 |
| | Le bon sens et la sécurité | 40 |
| | Être correctement équipé et bien entretenir son vélo | 41 |
| | 4. Les accidents des enfants « rouleurs » | 44 |
| V. | La sécurité des enfants « passagers » | 45 |
| | 1. Le port de la ceinture de sécurité ou d'un système de retenue | 46 |
| | Les conduites addictives | 52 |
| | La vitesse excessive ou inadaptée | 60 |
| VI. | Les limites physiques et psychologiques de l'enfant dans la rue | 66 |
| VII. | En cas d'urgence : Le protocole d'alerte au SAMU | 69 |
| | | |

Bibliographie et Sitographie

Annexe

Extraits des programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE VALEURS

DOMAINE 3: LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

- l'expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres,
- la règle et le droit,
- la réflexion et le discernement,
- la responsabilité, le sens de l'engagement et de l'initiative

CYCLE 1

EXPLORER LE MONDE

Attendus

Découvrir différents milieux

Adopter en tant que piéton, passager d'un véhicule et rouleur, un comportement respectueux des règles de sécurité et de citoyenneté en vue d'obtenir le « palier » 1 de l'attestation de première éducation à la route.

CYCLE 2

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Attendus

La culture droit et de la règle

Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser

Connaître les principaux éléments du code de la route et les règles de prudence en vue d'obtenir le « palier » 2 de l'attestation de première éducation à la route.

CYCLE 3

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Attendus

La culture du droit et de la règle

Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les appliquer

La culture de l'engagement

S'engager dans la réalisation d'un projet collectif

Connaître les principaux éléments du code de la route, les règles de prudence et les appliquer dans des situations concrètes en vue d'obtenir l'attestation de première éducation à la route.

DOCUMENTS ET OUTILS

Attestation de première éducation à la route (APER)

- 1. Pour une mise en œuvre des activités par axes (piéton, passager, rouleur)
- 2. Les situations d'évaluation
- 3. Les modèles d'APER pour les cycles : 1, 2, 3



Documents et outils

1. Pour une mise en œuvre des activités par axes (piéton, passager, rouleur)

| | CYCLE 1 | | | | |
|----------------------|--------------------|---|---|--|--|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques | | |
| | | Développer la perception visuelle dans la rue. | Mettre en place des activités dans la rue lors de sorties (dans le quartier, en centre-ville, dans le village, en tribu, dans différentes conditions d'éclairement ou météorologiques), dans la cour, dans une salle, dans la classe : | | |
| | | J'identifie les caractéristiques visuelles (couleur, intensité, forme, opposition) des éléments de la rue : sol, façades, signalisations, éléments naturels, mobilier urbain. | jeux d'orientation sur circuits, dans l'école ou dans la cour, réalisation d'un rallye photos, d'un reportage, classement d'images représentant des scènes de la vie de la rue en ville, dans un village, une tribu. | | |
| | w | Je lève la tête et je tourne la tête pour chercher des informations. | réalisation de compositions plastiques à partir des éléments de la rue combinant des formes, des couleurs, des matières et des objets. | | |
| | bas-côté | | Il convient d'observer le comportement spontané des enfants lors des sorties avant et après les séquences d'apprentissage proposées. | | |
| ton | on le | | Travailler sur des enregistrements de bruits de la rue : | | |
| s pié | oir c | Développer la perception auditive dans la rue. | • écoute, échanges et classements, jeux de loto | | |
| Quand je suis piéton | sur le trottoir ou | Je reconnais quelques sons de la rue. | sonore, association de bruits de la rue à des images ou | | |
| nd je | ur le | Je discerne les bruits indicateurs de danger. | des photos | | |
| Qua | | g. | réalisation d'une sonothèque simple des bruits de la rue. | | |
| | Se déplacer | | Dans la cour, le plateau sportif, la salle de motricité, organiser des déplacements sur des surfaces simulant la rue, le trottoir. | | |
| | | | Coder des déplacements dans l'école avec des symboles créés par les enfants (exemple : dans l'escalier monter à droite, sens interdit vers un local réservé aux adultes). | | |
| | | Reconnaître et nommer les différents lieux, véhicules | Créer ou exploiter des occasions de se déplacer en situation réelle, en associant les familles. | | |
| | | et usagers. | Réaliser ou utiliser des photos, des dessins, des maquettes, des vidéos et des supports numériques. | | |
| | | | En lecture, exploiter des albums, des affiches, des dépliants relatifs à la rue, à la route et à la circulation. | | |
| | | | Susciter des situations de communication écrite (dictée à l'adulte) conduisant à la production de messages utilisant le vocabulaire spécifique. | | |
| | | | | | |

| | | CYCLE 1 | |
|----------------------|-------------------------------|--|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| Quand je suis piéton | Se déplacer en marchant | Marcher Pour ne pas mettre en danger mes camarades : • je marche tout droit en regardant devant moi : – en rang avec ma classe, à côté d'un camarade ou seul ; – sur un itinéraire tracé ou avec un but. • je marche du côté opposé à la chaussée (du côté du mur) ; • je m'arrête et je reste immobile : – au signal visuel ou sonore ; – en cas de nécessité, j'émets des hypothèses sur le message porté par des éléments de signalisation. | En milieu protégé (sur les vérandas, le préau, la cour de l'école, sur le trottoir matérialisé avec obstacles et piétons) faire rechercher et expérimenter des formes de déplacements adaptés pour permettre de s'entraîner à réagir aux signaux sonores et visuels et aux obstacles. Lors des sorties, évaluer la mise en œuvre des acquis. Exploiter toutes les occasions de « lire » des panneaux proches de l'école, de créer des panneaux pour le fonctionnement interne de la classe ou de l'école. |
| | Traverser la chaussée | Traverser Je sais que je ne dois pas traverser seul(e). Je prends des informations, avec l'aide d'un adulte je m'entraîne à : • distinguer taille et éloignement; • reconnaître des bruits qui se rapprochent et qui s'éloignent; • je donne la main et je ne la lâche pas; • je m'arrête et je reste immobile; • je regarde des deux côtés; • je retiens ces quelques règles pour traverser. | Utiliser les activités d'éducation physique (courir et s'arrêter immédiatement au signal sonore ou visuel symbolisant un danger, faire des rondes sans lâcher la main). Faire expérimenter des rangements (taille des personnes, des objets ; distances évaluées dans la réalité, sur des images et des photos). Travailler sur la reconnaissance et le rangement des bruits selon leur intensité et leur proximité, selon qu'ils se rapprochent ou s'éloignent. Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte), à leur mémorisation, à la communication aux parents des règles apprises (par le cahier de vie, en réunion). |
| | Vivre dans un espace complexe | Découvrir la fonction des lieux Je fais la différence entre les aires possibles de jeux et les espaces de circulation. Je reconnais un même lieu dans différentes conditions d'éclairement ou météorologiques. | Organiser des activités de découvertes du quartier dans différentes conditions d'éclairement ou météorologiques : • repérage des aires de jeux, du mobilier urbain; • réalisation de maquettes à partir de jeux de construction de l'école; • tri de photos en justifiant son choix (aire de jeux, éléments de mobiliers urbains, barrières, photos signaux, zones piétonnes, espaces de circulation). |
| | Donner l'alerte | En cas de danger je sais : • composer le 15 ; • me présenter ; • décrire la situation. | Faire rechercher des situations dans lesquelles il convient de donner l'alerte ou non et simuler des appels téléphoniques aux services secours. |

| | | CYCLE 1 | |
|------------------------|---|---|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| Quand je suis passager | Monter et descendre d'un véhicule du côté trottoir, accotement | Construire et respecter un code du passager Je retiens les règles de sécurité pour monter et descendre d'un véhicule. | En milieu protégé, exploiter les situations permettant de monter et descendre d'une voiture à la taille de l'enfant, d'une voiture réelle ; faire écrire la conduite à tenir à l'aide d'une voiture et de personnages en miniature. Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter pour monter et descendre d'une voiture puis les communiquer à la famille. |
| | Utiliser un système de retenue adapté et justifier son usage | Dans le véhicule : Je demande à être attaché sur mon siège enfant. J'explique pourquoi. Je reste attaché. Je ne dois pas monter dans la benne d'un pick-up : il n'y a pas de système de retenue et en plus, la benne est un endroit réservé au transport de marchandises. | Introduire des échanges avec les enfants à partir de la simulation d'un arrêt brutal en utilisant une peluche (attachée, non attachée) puis un œuf dans une petite voiture. Présenter les différents systèmes de retenue et les faire utiliser. Utiliser un support vidéo sur le port de la ceinture de sécurité. Faire vivre et contrôler les notions d'accélération et de vitesse dans les activités physiques (accélérer, freiner, s'arrêter brusquement) en courant, en roulant sur un engin ou en glissant sur un toboggan. |
| | Ne pas gêner le conducteur du véhicule | Dans le véhicule : Je ne gêne pas le conducteur ; j'explique pourquoi. | |
| Quand je suis rouleur | Savoir circuler sur le trottoir et les espaces « piétons » Identifier les différents usages | Conduire prudemment Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler. J'utilise le vélo, le tricycle, les rollers, le chariot, la trottinette, les patins, les cerceaux J'apprends à maîtriser l'engin que j'utilise et à respecter des règles pour circuler sur le trottoir. J'explique les conséquences d'un comportement maladroit ou dangereux (tomber, renverser un autre enfant, heurter un piéton) | En milieu (cour, salle, aire d'éducation physique) faire réaliser des parcours (rouler droit accélérer, ralentir, virer, monter, descendre, franchir des petits obstacles, s'arrêter avec précision) et utiliser les compétences acquises pour circuler sur divers circuits. Faire rechercher et expérimenter les formes de déplacements adaptés sur un trottoir matérialisé avec bordures, obstacles et piétons. Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour circuler sur le trottoir avec un engin, à leur mémorisation et à leur communication |
| Quanc | Utiliser les équipements individuels de sécurité | Se protéger Je demande et j'utilise les équipements de protection. | aux parents, cahier de vie, réunions). Faire rechercher les parties du corps exposées aux blessures et les moyens de protection adaptés. Apprendre à mettre les équipements, à s'entraider pour s'équiper. |

| | | CYCLE 2 | |
|----------------------|--|---|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| | Se déplacer sur le trottoir, seul, à plusieurs ou en groupe | lo fais attention any manonivros dos conductours | Sortir dans la rue avec la classe (environnement proche, quartier) et découvrir des zones dangereuses dans différentes conditions d'éclairement ou météorologiques. Faire procéder à l'élaboration de règles de conduite. |
| Quand je suis piéton | Traverser une chaussée : - sur un passage pour piétons, avec ou sans feu, - en l'absence de passage pour piétons | la chaussée. Je comprends le fonctionnement des feux tricolores. Je respecte les feux tricolores et je vérifie si je peux traverser. Je choisis le meilleur endroit pour voir et être vu. | Exploiter des situations pour entraîner les élèves à traverser une chaussée (parcours simulé ou situation réelle) à piloter un tiers dans une traversée. Faire procéder à l'élaboration en commun d'une méthode pour traverser une chaussée. Leur faire mettre en ordre les images séquentielles d'une traversée prudente, identifier à partir de photos ou de dessins les comportements dangereux, légender des photographies ou des dessins, compléter des textes à trous, des mots croisés et des BD avec des bulles vierges. Faire procéder: • à l'installation de panneaux nécessaires dans un paysage routier; • à la construction d'un paysage routier intégrant des panneaux donnés à priori (maquette ou dessin); • à la création et/ou l'utilisation d'un loto sonore présentant des bruits successifs et simultanés de la rue; • à la création et/ou l'utilisation d'un loto associant le panneau à sa signification. |
| | Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familier | Se déplacer à pied dans le quartier, le village Sur mon trajet « domicile – école » : • je m'équipe en fonction des conditions météorologiques ; • j'identifie les différents dangers ; • je me déplace en respectant les règles ; • j'adapte mon comportement aux dangers identifiés et je reste vigilant pour faire face aux difficultés imprévues. | Faire réinvestir l'expérience vécue de sorties de classe en notant l'itinéraire suivi et les endroits dangereux : • sur une maquette ou un plan du quartier de l'école; • sur une maquette ou un plan donné d'un autre lieu; Faire écrire, illustrer et mettre en scène de courtes saynètes mettant en situation des usagers de la route (piétons, cyclistes, automobiles) dans différentes conditions d'éclairement ou climatiques et des gendarmes ou policiers. Exploiter des lectures exposant une imprudence ou une infraction (donner un titre à une saynète, un récit). Faire écrire un guide pour la sortie de l'école, réaliser une exposition de photos sur les comportements de l'enfant prudent. |

| | | CYCLE 2 | |
|------------------------|---|---|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| | | | Entraîner : |
| Quand je suis piéton | rte | Dans la continuité du cycle 1 Alerter : | • à sélectionner les indices pertinents pour décrire un paysage rural, urbain à partir de l'observation de documents ou en situations réelles ; |
| | Donner l'alerte | • je donne l'alerte en situant le lieu de l'accident et en décrivant la situation ; | • à donner des informations, répondre à des questions pour situer exactement un lieu ; |
| | Donne | • j'applique les consignes du médecin du SAMU (15). | • à produire des messages d'alerte, à les enregistrer, à les critiquer ; |
| Qu | | | • à écouter et comprendre les consignes d'un médecin, à en simuler l'application. |
| | | | Faire jouer des saynètes de situation d'alerte. |
| sager | observer en tant de transports oues | Construire et respecter un code du passager En voiture : • je m'installe à l'arrière du véhicule ; | Informer les enfants sur les différents systèmes de retenue et la réglementation en usage. Faire observer des situations dans la rue puis les faire |
| | ègles à obse nobiles, de tr deux roues | je monte et je descends du côté opposé à la chaussée; je sais mettre ma ceinture de sécurité et l'enlever; je reste attaché pendant le trajet (même | analyser en classe. Réaliser une enquête auprès des élèves de la classe sur leurs attitudes lorsqu'ils sont passagers et procéder collectivement à l'analyse des risques encourus. |
| | Connaître et respecter les règles à observer en ta que passager d'automobiles, de transports scolaires, de deux roues | court) comme l'exige le code de la route. Dans les transports scolaires : | Apprendre à identifier les risques encourus à partir d'extraits de vidéos (crash, test, spots d'information). |
| uis pa | | je respecte le conducteur ; je ne laisse pas mon cartable dans l'allée ; je respecte les consignes données par les | Participer à un concours de slogans ou d'affiches pour promouvoir le port de la ceinture. |
| Quand je suis passager | | adultes. À deux roues : • j'utilise les équipements obligatoires ; • je porte une tenue qui me protège en cas de chute ; | Sensibiliser les familles par une campagne d'information qui peut être menée par les enfants auprès de leurs parents (cartes postales, exposition, courriers). |
| | <u>u</u> | je justifie chacune de ces règles. | |
| | Utiliser les équipements de protection, en vérifier l'état et la mise en place | Se protéger Je choisis, je vérifie et j'utilise les équipements de protection qui conviennent. | Habituer les élèves à s'équiper correctement avec le matériel mis à leur disposition avant de travailler sur un parcours aménagé ; les inviter à vérifier l'équipement de leurs camarades. Faire retrouver les éléments manquants ou les erreurs sur une photo ou un dessin. |

| | | CYCLE 2 | |
|---|--|---|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| | Utiliser les équipements de protection, en vérifier l'état et la mise en place | Se protéger Je choisis, je vérifie et j'utilise les équipements de protection qui conviennent. | Habituer les élèves à s'équiper correctement avec le matériel mis à leur disposition avant de travailler sur un parcours aménagé ; les inviter à vérifier l'équipement de leurs camarades. Faire retrouver les éléments manquants ou les erreurs sur une photo ou un dessin. |
| Quand je roule (usage de 2 roues et plus) | Avoir une maîtrise suffisante de son engin pour pouvoir adapter sa conduite à la présence d'autres usagers | Rouler avec assurance et prudemment Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire. Je tiens compte des autres. Je circule sur les pistes cyclables s'il en existe. Je respecte les règles de circulation : - dans un espace aménagé (cour de récréation, gymnase); - dans un espace public. | Entraîner les élèves à circuler sur des parcours dans des lieux protégés ou dans la cour afin de travailler les différentes variables. Faire construire et utiliser une fiche d'observation de règles de conduite. Faire analyser les incidents (causes et conséquences). |
| ð | Accepter de partager un espace : trottoir, espaces piétons avec d'autres passagers | Circuler dans un espace public Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler en fonction de mon âge et de l'engin que j'utilise. J'utilise mon engin en respectant le code de la route. | Mettre en place des jeux de rôles, des simulations pour apprendre à partager un espace public, comprendre le point de vue des autres usagers (particulièrement plus exposées : petits enfants, personnes âgées, handicapées). |

| | | CYCLE 3 | |
|---|-----------|---|--|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| Quand je suis piéton es Vivre dans un espace complexe et explorer un environnement | nouveau | Analyser les dangers et organiser un déplacement J'identifie une situation dangereuse : indices visuels, indices sonores Je tiens compte des circonstances : • conditions météorologiques, luminosité selon les moments de la journée. J'identifie les comportements dangereux. Je choisis l'outil adapté à la situation (plan, carte, photo). Pour un trajet non familier (projet de sortie) : • à partir du plan, je construis les différents itinéraires possibles, • j'identifie les différents dangers, • je choisis l'itinéraire le plus sûr. • après le déplacement, j'évalue la pertinence de mon choix. | Faire lire la presse et : • recenser les circonstances d'accidents (lieu, jour, heure, météo, erreurs, infraction, facteurs divers) et les conséquences (victimes, blessés, handicapés, tués) • analyser une revue de presse d'accidents de piétons (débats, scénarii, lecture dynamique, identification des infractions au code). Entraîner à identifier une situation dangereuse (sortie de l'école, carrefour) et à faire des propositions pour améliorer la sécurité. Faire réaliser une production (affiche, texte, reportage, vidéogramme, récits) pour sensibiliser aux dangers de la rue ou aux comportements dangereux. Dans un cadre protégé organiser une chasse au trésor, faire vivre une activité d'orientation dans un environnement nouveau, à différentes périodes de l'année. À l'occasion de sorties, associer les élèves à l'organisation des déplacements (piscine, bibliothèque, centre culturel) ; faire analyser les sorties. Réaliser une vidéo (filmer à hauteur d'un adulte et aussi d'un enfant). |
| code de la route et l | respecter | S'approprier quelques règles du code de la route J'énonce les conséquences de comportements qui ne respectent pas le code. Je connais l'espace affecté aux piétons (en milieu urbain et rural) par le code de la route (trottoirs, zones piétonnes, accotements). Développer les comportements de sécurité sur la route Je sais marcher du bon côté de la route en fonction des règles en vigueur. Je sais utiliser du matériel, des vêtements pour être visible sur la route. | |

| | | CYCLE 3 | |
|----------------------|---|---|--|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| Quand je suis piéton | Traverser seul à un carrefour avec ou sans feux | Traverser seul à un carrefour et à un rond-point Je comprends le fonctionnement d'un carrefour et d'un rond-point. Avant de m'engager et pendant que je traverse : • je suis attentif au comportement des autres usagers ; • je m'assure que les autres usagers m'ont vu, si je n'en suis pas sûr, je ne traverse pas ; • je m'adapte aux circonstances : – pictogramme (piéton vert) ; – feux clignotants ; – feux orange ; – présence d'un policier ; – Je tiens compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Je contourne un rond-point ou une intersection et je traverse autant de chaussées qu'il est nécessaire. Je traverse la chaussée perpendiculairement à son axe. | Faire construire des plans, positionner des objets, représenter la chaussée et les traversées (tracés géométriques de parallèles, de perpendiculaires, de cercles,). Travailler à partir de photos : faire construire le plan d'un carrefour, mettre en relation des photos de carrefour avec leur représentation. Faire observer, mesurer et représenter le fonctionnement des feux d'un carrefour (chronogramme) faisant apparaître l'alternance. Mettre les élèves en situation de conduire un groupe lors d'une sortie ; faire organiser et encadrer une sortie pour des plus jeunes. Faire anticiper des trajectoires après estimations des distances et des vitesses (ex : faire une passe ou recevoir le ballon en se déplaçant). Faire réaliser un diaporama pour les plus jeunes sur les dangers de la rue et les comportements à adopter quand on est piéton, un fascicule des 10 recommandations du piéton |
| Qua | Guider une personne dans son déplacement | Faire traverser Je sais guider une personne (enfant plus jeune) en respectant et en justifiant les règles de sécurité apprises auparavant. | Simulations (guider un camarade aux yeux bandés sur un parcours aménagé en milieu protégé par exemple). |

| | | CYCLE 3 | |
|------------------------|---|--|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| Quand je suis passager | Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de véhicules particuliers et de transport en commun | Construire et respecter un code du passager de véhicule particulier et de transport en commun En voiture: J'applique les règles apprises au cycle 1 et 2. Je sais qu'à partir de dix ans, le code m'autorise à m'installer à l'avant. Dans les transports en commun: Je connais et je respecte les règles du transport que j'utilise. Je sais rester sur une zone d'attente: • jusqu'à l'arrivée et l'arrêt complet du véhicule; • après le départ et l'éloignement du véhicule. Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur de car. Je ne lance rien par la fenêtre. | Faire réaliser une enquête par les élèves sur l'application des règles de sécurité en voiture et dans les transports en commun. Entraîner à repérer, à définir les risques et à anticiper sur les conséquences. |
| Quand je roule | Circuler dans un espace complexe : – se préparer à rouler en sécurité, – être capable d'utiliser les compétences acquises dans des situations réelles de circulation, seul ou en groupe | Préparer et effectuer une sortie Je sais préparer un déplacement à bicyclette (itinéraire, étape, durée, kit de réparation). Je m'équipe en fonction des conditions météorologiques. Je choisis un engin adapté à ma taille. Je connais le fonctionnement d'une bicyclette. Je vérifie les organes de sécurité : freins, pneus, éclairage, dispositif rétro - fléchissant et j'effectue les réglages simples en fonction de ma taille. Je porte des vêtements clairs ou équipés de bandes de tissu réfléchissant. Je m'exerce à rouler en groupe : en respectant les écarts avec les autres, en les avertissant de mes intentions, en tenant compte des signaux, des autres. Je m'insère dans la circulation : • en respectant les règles du code de la route : rouler à droite, tenir ma droite; • en prenant en compte les différentes contraintes (configuration et état de la chaussée, espace et densité de la circulation, conditions météo); • en respectant les règles de la circulation en groupe. Je connais les différents équipements de protection adaptés à la pratique des différents engins et je les utilise. | Veiller à la mise en œuvre dans le cadre d'un projet de sortie des savoirs et savoir-faire déclinés. Exercer à entretenir et à réparer une bicyclette. Faire préparer une sortie en utilisant la carte ou le plan, un trajet personnel (domicile - école, domicile - lieu d'activités de loisirs). Procéder à l'analyse des données relatives à l'accidentologie (facteurs d'accidents, statistiques, coût financier et humain). Faire pratiquer sur circuit des activités de pilotage élaborées pour acquérir des habiletés motrices nécessaires à la maîtrise de la bicyclette. |

| | | CYCLE 3 | |
|----------------|--|---|---|
| | | Connaissance, capacité, attitude | Propositions de situations pédagogiques |
| Quand je roule | Partager la chaussée avec d'autres usagers | Circuler en partageant la chaussée Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler en fonction de l'engin que j'utilise et je respecte les interdictions. Je connais et j'utilise l'espace de circulation qui correspond à mon engin. Je connais et je respecte les panneaux de circulation suivants répartis en 4 catégories: DANGER: endroits fréquentés par les enfants, annonce de feu tricolores, carrefour à sens giratoire, passage pour piétons, intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite, stop, cédez le passage à l'intersection. INTERDICTION: circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens, sens interdit à tout véhicule, accès interdit aux cycles, interdiction de tourner à droite, interdiction de tourner à gauche. OBLIGATION: obligation de tourner à droite avant le panneau, piste ou bande cyclable obligatoire, chemin obligatoire pour piétons. INDICATION: parc de stationnement, passage pour piétons, route pour automobile, arrêt bus. Je connais et je respecte les indications gestuelles des agents réglant la circulation. Je connais et je respecte les ordres de passage aux intersections. Je connais et je respecte les règles de changement de direction (à gauche, à droite). | Entraîner à se déplacer sur un parcours aménagé intégrant les différents panneaux. Faire construire, en technologie, un jeu électrique de type questions-réponses associant les panneaux à |
| | Donner l'alerte et agir | En cas d'accident : • je sais prévenir les autres usagers de la route sans prendre de risque ; • je sais appeler le numéro d'urgence adapté ; • je sais donner un message d'alerte ; • je sais effectuer les premiers gestes de secours. | À partir de situations simulées, entraîner à : - donner l'alerte ; - porter secours. Visiter un organisme de secours (SAMU, pompiers,). |

Documents et outils 2. Les situations d'évaluation

| | L'ENFANT PIETON | | |
|---|---|----------------|---|
| Situations | Connaissance, capacité, attitude | Cycle concerné | Critères de réussite |
| Au cours d'une sortie collective | Se déplacer sur un trot | toir | Respect des règles établies |
| dans un village ou dans un quartier: | Savoir regarder. | • • | en commun : |
| - circuler en rang par 2 avec 2 | Savoir écouter. | • • | rester dans le rang au même niveau que son |
| adultes et un observateur, - prendre des informations tout au long du parcours, | Reconnaître et nommer les différents espaces, les véhicules et les usagers. | • | camarade ; - rester sur place en attendant de traverser ; |
| - avertir l'enseignant d'incidents éventuels. | Marcher sur le trottoir non accompagné. | • | renseigner un questionnaire sur les éléments fixes et les éléments mobiles du paysage |
| d incidents eventuels. | Vivre dans un espace con | nplexe | urbain ou rural ; |
| Effectuer up persoure en petite | Identifier les dangers. | • • • | - repérer et indiquer au maître |
| Effectuer un parcours en petits groupes (village ou quartier familier) en suivant un itinéraire précis comportant des points de | Reconnaître les espaces de jeux et les espaces de circulation. | • | une situation de danger; - respecter l'itinéraire et |
| passages obligatoires. (Prévoir l'encadrement de chaque | Connaître les règles du code du piéton. | • • | les passages obligatoires ; |
| groupe). En classe : – QCM sur la connaissance du | Utiliser un plan, une carte. | • | respecter les règles de sécurité pour traverser la |
| code du piéton; – jeu de rôle : donner l'alerte, | Se déplacer à pieds dans le village ou le quartier. | • | chaussée; – renseigner un questionnaire |
| porter secours. | Organiser son trajet. | • | portant sur les dangers repérés, sur la signalisation |
| Au cycle 3, effectuer | Connaître les principes simples de secourisme. | • | routière. |
| individuellement ou en groupe un parcours d'orientation dans un espace familier (rural ou | Donner l'alerte en cas d'accident. | • • | Connaissance des règles essentielles : |
| urbain). | Traverser une chauss | ée | - QCM sur la connaissance |
| , | Traverser une chaussée sur un passage protégé en donnant la main. | • | des panneaux routiers. |
| | Traverser seul(e) une chaussée, sur un passage protégé. | • | Avoir un comportement adapté au cours d'un exemple d'accident. |
| | Traverser un carrefour sur un passage protégé. | • | Appeler le 15 et décrire un |
| | Traverser un rond-point sur un passage protégé. | • | accident. |
| | Faire traverser une personne sur un passage protégé. | • • | |

| | L'ENFANT ROULEL | JR | | | | | | | |
|---|---|----|---|---|---|--|-------------------|--|----------------------|
| Situations | Connaissance, capacité, attitude | | | | concerné | | Cycle concerné | | Critères de réussite |
| | Demander et utiliser les équipements de protection. Vérifier les organes de sécurité | • | • | • | | | | | |
| | de l'engin. Contrôler sa vitesse, son équilibre, sa trajectoire. | | • | • | Respect des règles : - conserver une trajectoire | | | | |
| Parcours à vélo en milieu fermé (cour de récréation, | Rouler en tenant compte des autres. | | • | • | rectiligne ; - s'arrêter au moment voulu | | | | |
| stade, parc, piste d'éducation routière): | Rouler en groupe. | | • | • | sans bloquer la roue avant ; | | | | |
| observation par le maître ou d'autres élèves. | Rouler à droite. | | • | • | - respecter la distance de sécurité entre deux vélos ; | | | | |
| ou d'autres eleves. | Connaître la signification de la signalisation (feux et anneaux). | | • | • | porter un casque et l'installer ; respecter les indications. | | | | |
| | Connaître l'ordre de passage aux intersections. Signaler à temps son | | • | • | - respecter les indications. | | | | |
| | changement de direction. Respecter les règles du code | | • | • | | | | | |
| | de la route. | | • | • | | | | | |
| | Demander et utiliser les équipements de protection. | | • | • | | | | | |
| | Vérifier et utiliser les équipements (le vélo). | | • | • | | | | | |
| | Vérifier les organes de sécurité de l'engin. | | • | • | Savoir se préparer pour la sortie : | | | | |
| | Respecter les espaces piétons. | | • | • | | | | | |
| | Rouler dans l'espace de circulation correspondant à l'engin utilisé. | | • | • | porter un équipement adapté; installer le casque; vérifier et régler le vélo. | | | | |
| Sortie sur circuit aménagé : – auto-évaluation avant et après | Contrôler sa vitesse, son équilibre, sa trajectoire. | | • | • | Savoir se comporter sur la route : | | | | |
| la sortie ; – validation par le maître et | Rouler en tenant compte des autres. | | • | • | - garder sa place dans le groupe (ordre et distance); | | | | |
| les autres élèves. | Rouler en groupe. | | | • | - conserver une trajectoire | | | | |
| | Connaître les espaces de circulation où l'on ne peut pas circuler. | | • | • | rectiligne; - repérer les dangers communiquer avec les autres | | | | |
| | Rouler à droite. | | • | • | (dangers, arrêts, changements | | | | |
| | Connaître la signification de la signalisation (feux et panneaux). | | • | • | de direction). | | | | |
| | Connaître l'ordre de passage aux intersections. | | | • | | | | | |
| | Signaler à temps son changement de direction. | | | • | | | | | |
| | Respecter les règles du code du cycliste | | | • | | | | | |

| | L'ENFANT PASSAGE | R | | | | | |
|---|--|----------------------|-------------------------|--|--|--|--|
| Situations | Connaissance, capacité, attitude | Cycl conce 1 2 | | Critères de réussite | | | |
| | En tant que passager de | e car | | Respect des règles établies en | | | |
| | Savoir monter et descendre d'un véhicule. | • | • | commun : - attendre le car dans l'espace | | | |
| Sortie scolaire en car : | Ne pas gêner le conducteur. | • • | • | réservé jusqu'à l'arrêt du | | | |
| observation du comportement des enfants par le maître (prendre des photos); | Respecter les consignes de l'adulte dans le car. | • | • | véhicule ; - monter dans le véhicule et en | | | |
| - de retour en classe, évocation avec les enfants | Attacher sa ceinture de sécurité. | • | • | descendre du côté du trottoir ; - pendant le trajet, ne pas | | | |
| de leur comportement pendant la sortie | Connaître et respecter le code du passager de transport en commun | | • | déranger le conducteur et rester assis; - après être descendu du car, attendre qu'il soit parti pour | | | |
| | Adopter l'attitude qui convient dans une zone d'attente. | | • | traverser la rue. | | | |
| À mantin divina a si difina | En tant que passager d'automobile | | | | | | |
| À partir d'une vidéo : Exemple : Léo et Margot, | Savoir monter et descendre d'un véhicule. | • • | • | Connaissance des règles essentielles : | | | |
| passagers d'automobile (vidéo de | Ne pas gêner le conducteur. | • • | • | - monter dans le véhicule et en | | | |
| la Fondation MAIF): - identification des erreurs | Savoir pourquoi il faut être retenu sur le siège. | • | • | descendre du côté du trottoir ; | | | |
| commises par Léo dans la | Savoir comment on est retenu. | • | • | - utiliser un rehausseur entre 3 et | | | |
| première partie du document. | Savoir utiliser sa ceinture de sécurité. | • | • | 10 ans ; - s'asseoir à l'arrière du véhicule, | | | |
| | Connaître et respecter le code du passager de véhicule particulier | • | • | - attacher sa ceinture | | | |
| Repérage de situations à risques | En tant que passager de deux roues | | Connaissance des règles | | | | |
| à partir de photos, de dessins, | Connaître et respecter le code du passager d'un deux roues | • | • | essentielles - porter un casque adapté à sa taille | | | |

Attestation de Première Éducation à la Route

Ma feuille de positionnement — CYCLE 1

| École primaire : | |
|---------------------|---|
| Nom: | |
| Prénom : | |
| Date de naissance : | / |

Avec les enseignants du cycle 1, je note régulièrement mes compétences acquises en tant que bon usager de la route et de la rue.

| | QUAND JE SUIS PIÉTON | Je pense savoir le faire | Validation par l'enseignant |
|---|--|--------------------------------|--------------------------------|
| | Je sais où regarder. | | |
| Je sais marcher sur | Je sais écouter. | | |
| le trottoir / bas-côté | Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers. | | |
| | Je sais marcher sur le trottoir / bas-côté accompagnée(e). | | |
| Je traverse | Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e). | | |
| la chaussée | Jesaistraversersurun passage protégéen donnant la main. | | |
| | Je sais identifier les dangers. | | |
| Je vis dans un | Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation. | | |
| espace complexe | Je connais les règles du code du piéton. | | |
| | Je sais donner l'alerte en cas d'accident. | | |
| | QUAND JE SUIS PASSAGER | Je pense savoir le faire | Validation par l'enseignant |
| Je sais monter et de | scendre d'un véhicule (car, voiture). | | |
| Je ne gêne pas le conducteur du véhicule (car, voiture). | | | |
| Je sais pourquoi et comment je dois être attaché(e) sur le siège. | | | |
| | QUAND JE ROULE | Je pense savoir le faire | Validation par l'enseignant |
| Je demande et j'utilise les équipements de protection. | | | |
| Je sais rouler prudemment sur un parcours en milieu fermé. | | | 2(|

Attestation de Première Éducation à la Route

Ma feuille de positionnement – CYCLE 2

| | <u> </u> | | | |
|---|---|---|--------------------------------|---|
| | École primaire : | | | |
| | Nom: | | | |
| | Prénom: | | | |
| | Date de naissance : | | | |
| Avec les enseig le la route et d | gnants du cycle 2, je note régulièrement mes compétences e la rue. | acquises er | n tant que bon usage | , |
| | QUAND JE SUIS PIÉTON | Je pense savoir le faire | Validation par l'enseignant | |
| Je sais | Je sais où regarder. | | | |
| marcher sur le trottoir/ | Je sais écouter. | | | |
| bas-côté | Je sais marcher sur le trottoir / bas-côté non accompagnée(e). | | | |
| Je traverse | Je sais traverser la chaussée seul(e) sur le passage protégé. | | | |
| la chaussée | Je sais faire traverser une personne sur le passage protégé. | | | |
| | Je sais identifier les dangers. | | | |
| Je vis dans | Je sais me déplacer à pied dans mon quartier, dans mon village. | | | |
| un espace complexe | Je connais les règles du code du piéton. | | | |
| | | | | |
| | Je sais donner l'alerte en cas d'accident. | | | _ |
| | | Je pense | Validation par | |
| | Je sais donner l'alerte en cas d'accident. QUAND JE SUIS PASSAGER | Jepense savoir le faire | Validation par l'enseignant | |
| Je sais pourquo | | savoir | | |
| <u> </u> | QUAND JE SUIS PASSAGER | savoir | | |
| Je sais utiliser l | QUAND JE SUIS PASSAGER pi et comment je dois être attaché(e) sur le siège. | savoir | | |
| Je sais utiliser l | QUAND JE SUIS PASSAGER pi et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. | savoir | | |
| Je sais utiliser l Je connais et je Je connais et je | QUAND JE SUIS PASSAGER ii et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. | savoir le faire | | |
| Je sais utiliser l Je connais et je Je connais et je | QUAND JE SUIS PASSAGER di et comment je dois être attaché(e) sur le siège. da ceinture de sécurité. de respecte le code du passager du véhicule particulier. de respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. | savoir le faire | l'enseignant Validation par | |
| Je sais utiliser l Je connais et je Je connais et je | QUAND JE SUIS PASSAGER ii et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. respecte le code du passager d'un deux roues. | savoir le faire | l'enseignant | |
| Je sais utiliser l Je connais et je Je connais et je Je respecte les | QUAND JE SUIS PASSAGER di et comment je dois être attaché(e) sur le siège. da ceinture de sécurité. de respecte le code du passager du véhicule particulier. de respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. | savoir le faire Jepense savoir le faire | l'enseignant Validation par | |
| Je sais utiliser la Je connais et je Je connais et je Je respecte les Je sais rouler da | QUAND JE SUIS PASSAGER ii et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. QUAND JE ROULE | savoir le faire Jepense savoir le faire | l'enseignant Validation par | |
| Je sais utiliser la Je connais et je Je connais et je Je respecte les Je sais rouler da Je contrôle ma | QUAND JE SUIS PASSAGER ii et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. QUAND JE ROULE ans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise. | savoir le faire Jepense savoir le faire | l'enseignant Validation par | |
| Je sais utiliser la Je connais et je Je connais et je Je respecte les Je sais rouler da Je contrôle ma Je sais rouler e | QUAND JE SUIS PASSAGER oi et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. QUAND JE ROULE ans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise. vitesse, mon équilibre, ma trajectoire. | savoir le faire Jepense savoir le faire | l'enseignant Validation par | |
| Je sais utiliser la Je connais et je Je connais et je Je respecte les Je sais rouler da Je contrôle ma Je sais rouler e Je respecte les | QUAND JE SUIS PASSAGER of et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. QUAND JE ROULE ans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise. vitesse, mon équilibre, ma trajectoire. n tenant compte des autres. | savoir le faire Je pense savoir le faire | l'enseignant Validation par | |
| Je sais utiliser la Je connais et je Je connais et je Je respecte les Je sais rouler da Je contrôle ma Je sais rouler e Je respecte les Je vérifie et j'uti | QUAND JE SUIS PASSAGER of et comment je dois être attaché(e) sur le siège. a ceinture de sécurité. respecte le code du passager du véhicule particulier. respecte le code du passager d'un deux roues. consignes de l'adulte dans un transport scolaire. QUAND JE ROULE ans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise. vitesse, mon équilibre, ma trajectoire. n tenant compte des autres. espaces piétons. | savoir le faire Je pense savoir le faire | l'enseignant Validation par | |

Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).

Je sais rouler prudemment sur un parcours en milieu fermé.

Attestation de Première Éducation à la Route

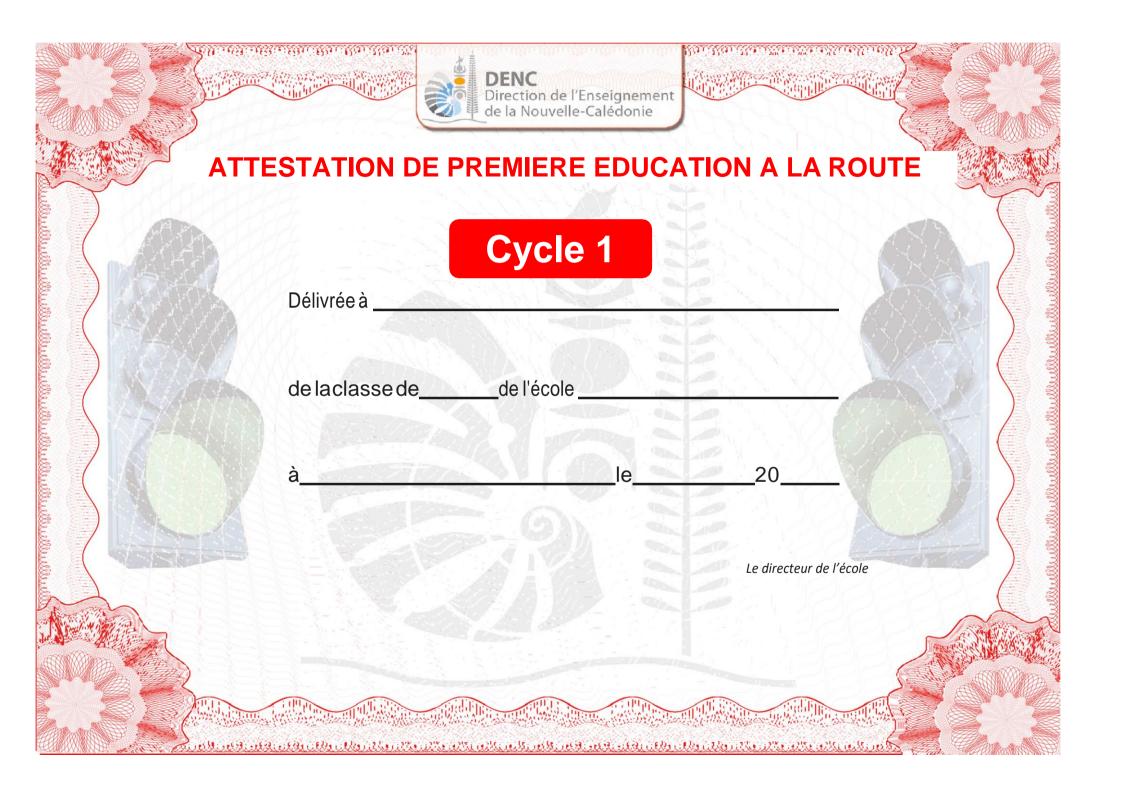
Ma feuille de positionnement – CYCLE 3

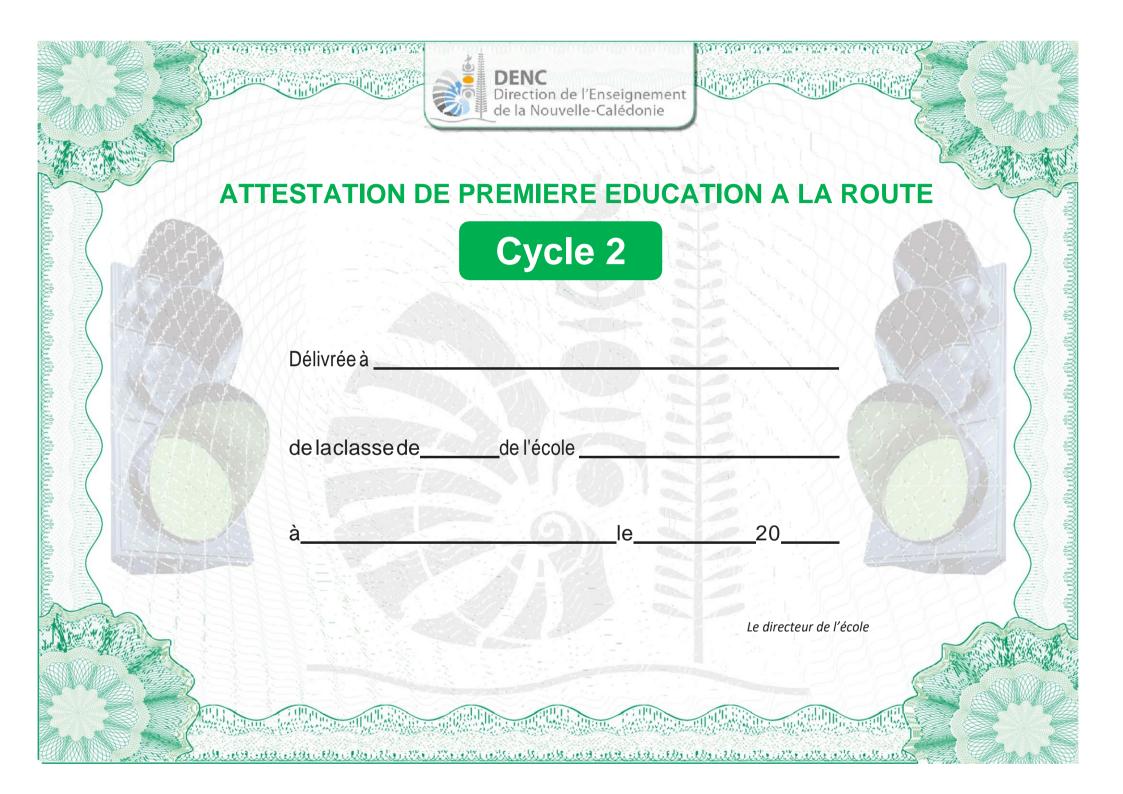
| École primaire : | |
|---------------------|--|
| Nom: | |
| Prénom: | |
| Date de naissance : | |

Avec les enseignants du cycle 3, je note régulièrement mes compétences acquises en tant que bon usager de la route et de la rue.

| | QUANDJESUISPIÉTON | Je pense savoir lefaire | N° fiche | Validation par l'enseignant |
|--|--|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Je sais marcher sur le trottoir/le bas-côté | Je sais marcher sur le trottoir / le bas-côté non accompagné(e). | | CE2-01 | |
| nonom/10 bao ooto | Je sais traverser la chaussée seul(e) sur le passage piéton. | | CE2-02a | |
| Je traverse la | Je sais traverser un carrefour sur le passage piéton. | | CM1-01 | |
| chaussée | Je sais traverser un giratoire sur le passage piéton. | | CM2-01 | |
| | Je sais faire traverser une personne sur le passage piéton. | | À valider en situation | |
| | Je sais identifier les dangers. | | CE2-03a | |
| | de data identifier les dangers. | | CE2-03b | |
| | Je sais organiser mon trajet. | | CM1-02 | |
| | de sais diganisei mon trajet. | | CM2-03 | |
| | Je sais utiliser un plan, une carte. | | CM2-03 | |
| Je vis dans un espace complexe | | | CE2-04a | |
| | Je connais les règles du code du piéton. | | CE2-04b | |
| | | | CM2-02 | |
| | Je sais donner l'alerte en cas d'accident. | | CM2-04 | |
| | Je connais les principes de secourisme. | | CM2-05 | |
| | Je sais me déplacer à pied dans mon quartier, dans mon village. | | À valider en situation | |
| | QUAND JE SUIS PASSAGER | Je pense savoir le faire | N° fiche | Validation par l'enseignant |
| Je sais pourquoi et cor | mment je dois être attaché(e) sur le siège. | | CE2-05 | |
| Je sais utiliser la ceinture de sécurité. | | | À valider en situation | |
| Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier. | | | CE2-06 | |
| Je connais et je respecte le code du passager d'un deux roues. | | | CE2-07 | |
| Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire. | | | À valider en situation | |
| Je connais et je respe | cte le code du passager de transport en commun. | | CE2-08 | |
| J'adopte l'attitude qui | convient sur une zone d'attente. | | À valider en situation | |

| QUAND JE ROULE | Je pense savoir le faire | N° fiche | Validation par l'enseignant |
|--|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Je sais rouler dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise. | | CM1-03 | |
| Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire. | | CE2-10 | |
| | | CM1-05 | |
| Je sais rouler en groupe. | | CM2-06 | |
| Je respecte les espaces piétons. | | CM2-08 | |
| | | CE2-09 | |
| Je vérifie et j'utilise les équipements. | | CM1-04 | |
| Je vérifie les organes de sécurité de l'engin. | | CM2-07 | |
| Je connais et je respecte les règles du code du piéton. | | À valider en situation | |
| Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler. | | CM2-07 | |
| | | CE2-11 | |
| | | CM1-06a | |
| Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux). | | CM1-06b | |
| | | CM1-09 | |
| | | CM2-09 | |
| | | CM1-06b | |
| | | CM1-08a | |
| Je connais l'ordre de passage aux intersections. | | CM1-08b | |
| | | CM2-10 | |
| Je signale à temps mes intentions de changement de direction. | | À valider en situation | |
| | | CM1-07 | |
| | | CM1-10 | |
| Je respecte les règles du code du cycliste. | | CM2-08 | |
| | | CM2-11 | |
| | | CM2-13 | |







LA SÉCURITÉ DES ENFANTS « PIETONS »

Introduction

- 1. Circuler dans les règles
- 2. Traverser dans les règles
- 3. Des obligations réciproques
- 4. Les accidents des enfants «



La sécurité des enfants piétons

Introduction

Le piéton et son « statut » :

D'après le Code de la route, sont assimilées au piéton :

- les personnes qui se déplacent en marchant ou en courant,
- les personnes qui circulent à bicyclette et sont âgées de moins de 8 ans,
- les personnes qui poussent une voiture d'enfant, de malade ou d'infime ou tout autre véhicule de petite dimension et sans moteur,
- les personnes qui poussent à la main une bicyclette ou un cyclomoteur,
- les personnes handicapées qui se déplacent dans une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas.
- les personnes se déplaçant en rollers, trottinette, patinette, skateboard, waveboard et autre planche à roulette n'ayant aucun statut particulier, sont, par défaut, juridiquement assimilées au statut de piéton.

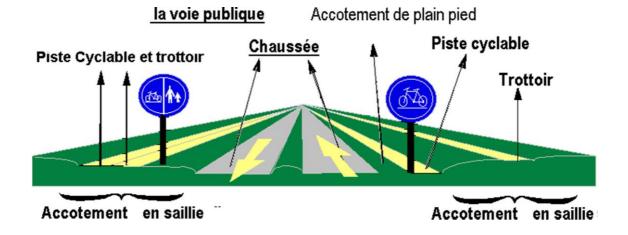
1. Circuler dans les règles

1.1. La circulation en agglomération

- « Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoir ou accotement ou bas-côté, les piétons sont tenus à les utiliser, à l'exclusion de la chaussée » selon le Code de la route.
- Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés, ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la voie publique, en prenant toutes les précautions nécessaires...les personnes handicapées peuvent en tous les cas descendre sur la chaussée » selon le Code de la route.
- « Lorsqu'ilsempruntentlachaussée, lespiétonsdoivent circuler près de l'un de ses bords », selon le Code de la route.
- Lorsque le piéton marche sur un trottoir, il doit s'éloigner du bord de la chaussée et se rapprocher « du côté des maisons ».







 Les jeux sont à éviter sur le trottoir car ils présentent des risques pour le piéton et les autres usagers de la voie publique. Il est donc fort souhaitable de repérer les panneaux ci-dessous destinés aux piétons :







Aire piétonne

12 La circulation hors agglomération

- Le piéton doit marcher sur l'accotement ou le bas-côté du côté gauche, ce qui lui permet de ne pas gêner la circulation des véhicules, mais surtout d'être ainsi face au danger immédiat et de pouvoir réagir rapidement en cas de besoin.
- S'il est uniquement possible de ne marcher que sur l'accotement droit, il est alors très important d'écouter les bruits des véhicules qui pourraient venir de derrière et de se retourner avec prudence pour s'assurer que le danger est suffisamment éloigné.
- Sans accotement, il faut marcher à gauche de la chaussée. À l'approche des virages et des sommets de côtes, il faut redoubler de vigilance car les automobilistes découvrent les piétons au dernier moment.
- L'accès aux voies à grande vitesse est interdit aux piétons, les panneaux ci-dessous le rappellent :





Accès interdit aux piétons

13. La circulation en groupe

- Le jour :

Les piétons circulant en groupe sont assimilés à « un cortège » et doivent :

- Circuler près du bord gauche de la chaussée s'ils marchent en colonne l'un derrière l'autre ou en file indienne.
- Circuler près du bord droit de la chaussée s'ils marchent en rang deux par deux. La longueur maximale de la colonne ne doit pas dépasser 20 mètres, ou alors être fractionnée en groupes séparés par un intervalle d'au moins 50 mètres. Ainsi, le groupe ne risque pas d'interrompre ou de gêner la circulation pendant une durée trop longue. Les véhicules qui pourraient dépasser peuvent ainsi se rabattre plus facilement entre deux colonnes d'un cortège circulant sur le bord droit de la chaussée.

ATTENTION : CETTE ATTITUDE EST CELLE À ADOPTER LORS DES SORTIES PÉDAGOGIQUES OU SPORTIVES DE TOUTE CLASSE !

- La nuit:

La nuit, ou le jour lorsque la luminosité est diminuée et la visibilité insuffisante, chaque cortège doit être équipé :

- À l'avant par au moins une lumière de couleur blanche ou jaune.
- À l'arrière par au moins une lumière de couleur rouge visible à au moins 150 mètres.

Cet éclairage n'est pas nécessaire lorsque l'éclairage de la chaussée permet aux usagers de voir distinctement le cortège à une distance suffisante.

ATTENTION : DE NUIT IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE PORTER SUR SOI DES VÊTEMENTS DE COULEUR CLAIRE !

2. Traverser dans les règles

21. Procédure générale

- Choisir le meilleur endroit pour traverser :

Les passages piétons sont les meilleurs endroits pour traverser en toute sécurité.

 Le piéton est tenu d'emprunter un passage piéton pour les traversées de chaussée, à condition qu'il y en ait sur une distance de moins de 50 mètres de l'endroit où il se trouve.

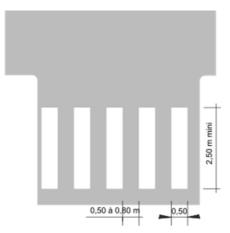
Il est donc important de repérer la signalisation horizontale et verticale du Passage piéton :



Indication du passage piéton



Le passage piéton



- En l'absence de passage piéton, il est donc nécessaire de rechercher le meilleur endroit pour traverser en toute sécurité : il faudra donc se souvenir de ces mots clés « VOIR LOIN ET ÊTRE VU ». Cela permettra d'éviter de traverser :
 - > À proximité des virages.
 - > À proximité des sommets de côtes.
 - > Entre des véhicules stationnés.
 - > Masqués par de la végétation ou divers obstacles.

Les enfants sont très vulnérables du fait de leur petite taille qui les masque des usagers de la route.

- Traverser: comment?
- Avant la traversée :
 - > Le piéton doit s'avancer jusqu'à la ligne de vision, pour VOIR et ÊTRE VU.
 - > Le piéton doit s'arrêter et observer attentivement la circulation et en étant également attentif aux signaux sonores des véhicules et tout autre danger.
 - > Il doit regarder à gauche, puis à droite et de nouveau à gauche et s'assurer que les véhicules se sont immobilisés avant de descendre sur la chaussée.





Attention: pour les enfants, être capable de choisir le bon moment pour traverser est une compétence qui s'acquière progressivement; les jeunes enfants confondent « taille » et « vitesse » des véhicules, ils apprécient mal les distances et plus difficilement les vitesses d'approche des véhicules. Il est très difficile pour eux de sélectionner dans le flot de la circulation les indices utiles pour traverser.

- · Pendant la traversée :
 - > Le piéton doit marcher calmement et continuer de surveiller la circulation.
 - > Le piéton doit traverser perpendiculairement à l'axe de chaussée.
 - > Le piéton doit traverser en une seule fois, sans se retourner, sans s'arrêter au milieu de la chaussée, sauf si celle-ci est partagée par un terre-plein central permettant une traversée de chaussée en deux temps.





- Traverser aux feux tricolores :

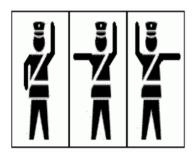
Selon le Code de la route :

 « Les feux de signalisation régulant la traversée des chaussées par les piétons sont verts ou rouges et comportent un pictogramme (petit bonhomme). Lorsque la traversée de chaussée est réglée par ces feux, les piétons ne doivent s'engager que lorsque le feu est vert (le « petit bonhomme » pour les enfants).



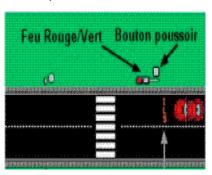


« Lorsque la circulation est régulée par un agent de la circulation, les piétons ne doivent traverser qu'à son signal ».





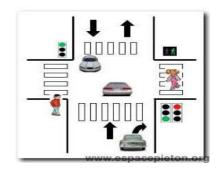
Certains feux tricolores sont dotés de « bouton poussoir » destiné aux piétons.
 Il permet ainsi au piéton de pouvoir commander le passage des feux tricolores au rouge et le « petit bonhomme vert » allumé.





• Le pictogramme vert pour le piéton ne le dispense pas de vérifier qu'il peut traverser en toute sécurité: les enfants peuvent avoir une confiance excessive dans la protection apportée par le feu rouge. Certains usagers peuvent ne pas le respecter et d'autres venir d'une autre voie en indiquant, par leur clignotant, leur intention de tourner.

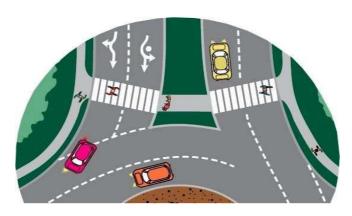




2-2 : Cas particuliers :

Traverser en intersection.

- Selon le Code de la route, « en intersection où il n'y a pas de passage piéton, les piétons doivent emprunter la chaussée en prolongement du trottoir ».
- Il est interdit aux piétons de circuler sur la chaussée d'une place ou d'une intersection sauf s'il existe un passage prévu à leur intention, leur permettant la traversée directe. Ils doivent contourner la place ou l'intersection en traversant autant de chaussées qu'il est nécessaire. Il est également interdit de traverser diagonalement. Ces recommandations s'appliquent notamment à la traversée dans les centres giratoires ou ronds-points que le piéton ne doit pas « couper ».



- Traverser hors intersection

Selon le Code de la route « lorsque la chaussée est divisée en parties, par un ou plusieurs refuges ou terre-pleins, les piétons parvenus à l'un de ceux-ci, ne doivent s'engager sur la partie suivante de la chaussée, qu'en respectant les règles citées précédemment ». Les enfants doivent prendre conscience qu'ils doivent traverser en deux temps et répéter ainsi les consignes et règles de sécurité.

3. Des obligations réciproques

3.1. Les autres usagers envers les piétons

- Selon le Code de la route « tout conducteur est tenu, de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement son intention de le faire, ou circulant dans une aire piétonne ou zone de rencontre ». Toutefois, le piéton doit veiller à ne pas forcer le passage en s'engageant imprudemment : c'est LUI, le plus vulnérable.
- Selon le Code de la route, « l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs,

les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons, est considéré comme gênant la circulation publique ».

Ces situations sont très fréquentes et peuvent conduire à obliger l'enfant piéton à descendre sur la chaussée pour poursuivre son trajet en évitant les obstacles sur son chemin! Il se met ainsi en danger malheureusement.

– Selon le Code de la route, « à l'approche des passages prévus pour les piétons, les conducteurs ne doivent effectuer de dépassement qu'après s'être assuré qu'aucun piéton n'est engagé sur le passage piéton ».

32 Le piéton : des comportements adaptés pour sa sécurité et celle des autres

- Selon le Code de la route, « dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée, mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant ».

Ces zones de rencontre sont de plus en plus fréquentes en milieu urbain : le piéton, sur un même espace, va rencontrer des voitures, des deux-roues à moteur, des cyclistes... Comme sur les parkings, il doit partager cet espace avec eux. Pour les enfants, cela peut constituer une difficulté, ces lieux pouvant paraître à tort comme des espaces protégés.



- Certaines règles de bon sens et de prudence permettent de réduire les risques d'accidents :
- Rester vigilant.
- Redoubler d'attention dans certaines situations : traversées, travaux, entrées et sorties de garages, de parkings, les feux clignotants des véhicules, les feux de recul...
- Ne pas jouer sur les espaces de circulation.
- Ne pas surprendre les autres usagers (courir, déboucher brusquement...).
- S'assurer que l'on est VU (cartables avec bandes réfléchissantes, vêtements clairs...).

4. Les accidents des enfants « piétons»

Les accidents concernant les « piétons » apparaissent lorsque ceux-ci prennent un peu plus d'autonomie. Ils commencent à apparaitre surtout vers les 6/7 ans.

Ce risque s'explique par le fait que l'enfant n'y est pas bien préparé.

Les accidents d'enfants piétons sont bien spécifiques :

- Ils se produisent généralement à proximité du domicile ou dans un environnement familier, lors d'une traversée de rue. Souvent les enfants les plus jeunes sont accidentés parce qu'ils ont échappé à la surveillance de l'adulte et traversé pour rejoindre une autre personne.
- Attention captée par le jeu, enfant masqué par un véhicule, perception souvent mal perçue du trafic, inexpérience : autant de facteurs de risques observés dans les accidents impliquant les enfants.

Les enfants réagissent, en effet, de manière impulsive, spontanée et ne sont pas en mesure d'identifier les dangers clairement, ni d'en apprécier la portée exacte. Leur capacité d'attention, de recherche d'information et d'analyse de la situation sont bien plus limitées que celles de l'adulte.

Les exigences de la circulation les exposent davantage au risque d'accident.

Afin de préserver les jeunes enfants de ce risque routier, il est donc très important et nécessaire de leur donner, dès le plus jeune âge, les savoirs, les savoir-être et savoir-faire, au travers un continuum éducatif, depuis l'entrée à l'école maternelle, poursuivi ensuite aux écoles primaires, avec une évaluation de l'axe « Piéton » dont les compétences sont définies par l'Attestation de première éducation routière (APER).



LA SÉCURITÉ DES ENFANTS « ROULEURS »

Introduction

- 1. Circuler dans les règles
- 2. Le bon sens et la sécurité
- 3. Être correctement équipé et bien entretenir son vélo
- 4. Les accidents des enfants « rouleurs »

Introduction

Un enfant, pour pouvoir circuler à bicyclette, doit au préalable, apprendre à maîtriser son équilibre, sa vitesse et sa trajectoire. Sa bicyclette doit être adaptée à sa taille et en bon état de fonctionnement .Il doit également apprendre à observer, à tenir compte de son environnement et des autres. Il doit connaître les espaces de circulation et les règles de circulation, celles du Code de la route. Il ne doit pas être trop tôt confronté à des situations complexes, d'où la véritable nécessité d'un apprentissage accompagné et progressif au travers un continuum éducatif de la maternelle en fin de Cycle 3 : c'est petit à petit, lui faire découvrir la diversité des environnements proches et des situations de plus en plus complexes, pour que l'enfant puisse comprendre et apprendre à se positionner sur la chaussée, en tenant compte des autres usagers de la rue et de la route, à changer de direction tout en développant ses capacités à repérer les dangers.

1. Circuler dans les règles

1.1. Les voies autorisées et les voies interdites

- Les pistes ou bandes cyclables :

Les pistes (tracé en site propre) ou les bandes cyclables (tracé sur la chaussée), peuvent être réservées soit exclusivement aux cyclistes, soit autorisées également aux cyclomotoristes. Elles sont conseillées ou obligatoires. A l'endroit où la piste cyclable se termine ou croise une autre voie, le cycliste doit respecter la signalisation en place, notamment sur les règles de priorité de passage : il s'agit souvent d'un panneau STOP ou CEDEZ LE PASSAGE. Dans certains cas, les cyclistes peuvent emprunter la voie réservée aux bus, si celle-ci existe. Lorsque la chaussée est bordée de part et d'autre par une piste ou bande cyclable, les utilisateurs de cette piste doivent emprunter celle ouverte à droite de la chaussée, dans le sens de la circulation.

– En ville, les voies cyclables se développent. Cependant elles longent parfois des places de stationnement. Les enfants doivent être sensibilisés aux éventuelles ouvertures des portières et aux manœuvres des véhicules. Voici quelques panneaux que les cyclistes doivent connaître :



Pisteoubandecyclableobligatoire



Fin de piste ou bande cyclable obligatoire



Pisteoubandecyclableconseillée etréservée aux cycles



Fin de piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles

- Les aires piétonnes :

D'après le Code de la route, « les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons ».





L'association de ces deux panneaux interdit aux cyclistes l'accès à l'aire piétonne.

- Les zones de rencontre :

Les zones de rencontre sont des espaces partagés entre tous les usagers : piétons, cyclistes, deux roues motorisées, automobiles...Le piéton y est prioritaire sur tous les autres usagers dont la vitesse est limitée à 20km/h. Le cycliste y doit circuler à l'allure du pas, en faisant à la fois attention aux véhicules et aux piétons : pour les jeunes enfants, cela constitue une tâche complexe.



Les cyclistes bénéficient d'un principe de circulation en double sens dans les zones 20 comme les zones 30.

- Les sens interdits à tous les véhicules sauf les cyclistes :

En agglomération, pour encourager et faciliter l'usage de la bicyclette, les cyclistes sont de plus en plus autorisés à emprunter les sens interdits.

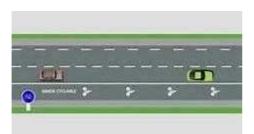
Dans une zone 30, à sens unique, ils sont autorisés à circuler dans les deux sens.





- Les trottoirs :

Il est interdit de circuler à vélo sur les trottoirs, exclusivement réservés aux piétons, à l'exception des cyclistes de moins de huit ans, à la condition de rouler au pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons. Les cyclistes tenant leur vélo à la main retrouvent leur statut de piétons.





Les cyclistes doivent circuler sur la chaussée à partir de l'âge de Huit ans et s'il existe une bande cyclable, il est fortement conseillé de l'emprunter.

- Les voies de circulation rapide, les autoroutes :

Les accès aux autoroutes ainsi qu'aux voies rapides sont interdits à la circulation des cycles.





12 Les pratiques

- Rouler de front :

Selon le Code de la route, « les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée ». « Ils doivent se mettre en file simple, dès la tombée de la nuit et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce s'en approche ».

Les enfants doivent prendre conscience que, même si rouler de front est autorisé, il convient :

- D'éviter de le faire dans certaines situations (circulation dense, route étroite, sinueuse, visibilité réduite).
- De se ranger l'un derrière l'autre pour se faire dépasser sans danger.

- Tourner à gauche :

En voiture, le principe pour tourner à gauche est de serrer l'axe de la chaussée tout en signalisant son intention de tourner à l'aide du feu clignotant gauche. A bicyclette, pour les enfants cette manœuvre peut être dangereuse pour les enfants, en raison de sa complexité : ils doivent à la fois signaler en tendant la main, regarder derrière eux, devant eux, maintenir leur trajectoire. C'est pourquoi l'on demande au jeune cycliste de s'arrêter sur le bord droit avant de tourner à gauche.

- Remonter une file:

Il est interdit de remonter une file de véhicules par la droite. En revanche, le faire par la gauche, sans franchir une ligne continue, est autorisé car cela est alors considéré comme un dépassement, à condition que le cycliste de la place suffisante, et puisse reprendre sa place normale dans le courant de la circulation, sans la gêner.

La remontée de file, par la droite, bien qu'interdite, est une manœuvre que de nombreux deux roues sont tentés d'effectuer. Les enfants doivent comprendre des dangers qu'elle comporte (ouverture de portière, angles-morts et véhicules tournant à droite).

- Transporter un passager :

Le Code de la route précise que sur les cycles, le transport d'un passager n'est autorisé qu'avec un siège et des repose-pieds. L'utilisation d'un siège spécifique et muni d'un système de retenue est obligatoire pour transporter un enfant de moins de cinq ans. Dans le cas contraire le cycliste risque une amende.

Ainsi transporter son camarade sur le porte bagages ne suffit pas et met le passager en danger.

- Enfreindre les priorités :

Ne pas respecter le STOP, le CEDEZ LE PASSAGE ou une PRIORITE à droite, les priorités aux FEUX TRICOLORES, est passible d'une amende, même pour les cyclistes qui se mettent en danger en ne respectant pas les règles de priorité de passage aux intersections mentionnées dans le Code de la route.

Arrêtobligatoire



Je dois céder le passage









Attention feux tricolores

- Vis-à-vis des piétons :

Comme tous les autres conducteurs, les cyclistes doivent laisser la priorité de passage aux piétons qui traversent la chaussée.

La bicyclette est un mode de transport « doux » et silencieux, il peut donc surprendre certains piétons qui traversent sans vérifier que la voie publique est bien libre, notamment dans les endroits moins fréquentés par les automobilistes. Le cycliste doit anticiper ce type de comportement surtout lorsqu'il s'agit d'enfants et de personnes âgées et utiliser un moyen sonore pour signaler sa présence.

2. Le bon sens et la sécurité

21. Les conditions de circulation

Il faut tout d'abord s'assurer que la voie soit libre avant de se lancer dans la circulation. Prendre de l'élan à partir du trottoir et déboucher soudainement sur la chaussée est dangereux car cette manœuvre pourrait surprendre les automobilistes qui manqueraient suffisamment de temps pour s'arrêter.

Il est fortement conseillé de circuler à 50cm du bord droit de la chaussée :

- Pour ne pas risquer de toucher le trottoir avec la pédale de la bicyclette.
- Pour éviter d'éventuelles collisions avec l'ouverture des portières de voitures, les autres usagers ne sont pas toujours attentifs.

Il est déconseillé aux jeunes cyclistes de circuler la nuit et en cas de mauvais temps car il est plus difficile :

- De correctement voir les espaces de circulation.
- De voir et être vu par les autres usagers de la rue et de la route.
- D'évaluer correctement les distances.
- De maitriser la conduite de son engin (trajectoire, freinage).

22 Les dangers à connaitre :

Le cycliste doit être conscient de sa vulnérabilité : « il n'a aucune carrosserie pour se protéger ».

C'est aussi un « mode de déplacement doux » et à ce titre, discret et silencieux, les autres usagers ne l'entendent pas arriver. Les jeunes cyclistes sont de petite taille et donc très vulnérables, mal perçus dans le flot de la circulation mais aussi invisibles dans les angles morts des véhicules.

Le cycliste doit être particulièrement vigilant dans certaines situations, il doit donc :

• Se tenir à distances des poids-lourds, des autobus et autocars.

- Réduire sa vitesse lorsqu'un véhicule venant de face signale son intention de tourner à gauche.
- Être attentifs aux véhicules qui quittent un stationnement sur la chaussée ou dans un parking.
- Prendre le temps d'apprécier les distances et les vitesses de circulation des véhicules à qui il doit la priorité de passage.
- Éviter de surprendre les véhicules circulant en sens inverse lorsqu'il est autorisé à remonter un sens interdit.

Le jeune cycliste doit donc toujours être vigilant, efficace et attentif à tout ce qui se passe autour de lui.

Un manque d'attention, d'un véhicule envers un cycliste ou d'un cycliste envers un piéton pourrait être très lourd de conséquences.

3. Être correctement équipé et entretenir sa bicyclette

Visibilité et protection du cycliste sont des enjeux majeurs pour sa sécurité : les enfants doivent être sensibilisé à ces notions le plus tôt possible, et acquérir des automatismes concernant l'entretien des organes de sécurité de leur bicyclette, le port du casque ainsi que des vêtements adaptés, notamment lorsqu'ils doivent circuler dès la fin du jour.

3.1. Les feux

Le Code de la route impose un certain nombre de signalisations lumineuses aux cycles:

- Un catadioptre blanc visible à l'avant.
- Un ou plusieurs catadioptres visibles à l'arrière rouge ou orange.
- Des catadioptres orange visibles latéralement.
- Des catadioptres dans les pédales.

La nuit ou le jour, lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit également être muni :

- D'un feu de position émettant vers l'avant, une lumière non éblouissante jaune ou blanche.
- D'un feu de position arrière rouge, visible de l'arrière.

Un cycliste encourt une amende en cas de défaut d'éclairage.

32 L'avertisseur sonore

D'après le Code de la route, « tout cycle doit être muni d'un avertisseur sonore constitué par un timbre ou un grelot dont le son peut être entendu à 50m au moins. L'emploi de tout autre signal sonore est interdit ».

Le défaut de sonnette est interdit et peut être sanctionné par une amende.

3.3 Les freins

Le Code de la route précise également que « tout cycle doit être muni de deux dispositifs de freinage efficaces ». Il est donc indispensable de vérifier régulièrement l'état des patins de freinage avant et arrière.

3.4 Le casque

Aujourd'hui, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement conseillé. Il n'est obligatoire que lors des compétitions sportives. Il est cependant fortement conseillé dans toutes les pratiques.

En effet, les études menées montrent que porter le casque entraine une diminution systématique de la gravité des traumatismes de la face et de la tête, et, par conséquent, du nombre de décès dans l'accidentalité des cyclistes. Il doit être conforme aux normes de sécurité à 3 points.









3.5 Le gilet de sécurité

Selon le Code de la route, « lorsqu'ils circulent la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un cycle doit porter, hors agglomération, un gilet de haute visibilité conforme à la règlementation ».

Il est fortement conseillé de porter des vêtements de couleur claire et le gilet de haute visibilité en toutes circonstances.

Concernant les vêtements et accessoires, éviter les vêtements longs (risque de prise du vêtement dans la chaîne), les écharpes ainsi que le port de charge ou de sacs pouvant déséquilibrer le cycliste. Il est également conseillé de se chausser de chaussures fermées.











3.6 L'écarteur de danger

« Tout cycle peut comporter à l'arrière et à gauche, un dispositif écarteur de danger » qui oblige les usagers voulant dépasser un cycliste, à respecter les distances latérales de sécurité : 1m en agglomération et 1,5m hors agglomération.









3.7. L'antivol

Non obligatoire mais simplement indispensable, pour éviter l'incitation au vol, l'antivol est disponible en différents modèles : chaîne avec cadenas, câble articulé, câble avec armature ou encore antivol U réputé le plus performant mais aussi le plus lourd et le plus encombrant.









4. Les accidents des enfants « rouleurs »

Les accidents concernant les « rouleurs » concernent généralement davantage les personnes de sexe masculin et les enfants : entre 10 et 12 ans pour les garçons et 7 et 8 ans pour les filles. Ils restent malgré tout très rares.

Ce risque s'explique par une pratique plus importante de la bicyclette chez l'enfant, mais aussi par l'inexpérience et la méconnaissance des dangers.

Cependant, tous âges confondus, la gravité des accidents est liée aux facteurs suivants :

- Un respect insuffisant des règles du Code de la route.
- La faible visibilité des « rouleurs » de jour comme de nuit.
- La vitesse des autres usagers de la rue et de la route.
- Le non port du casque.

Afin de préserver les jeunes enfants de ce risque d'accident routier, il est donc très important et nécessaire de leur donner, dès le plus jeune âge, les savoirs, les savoir-être et savoir-faire, au travers un continuum éducatif, depuis l'entrée à l'école maternelle, poursuivi ensuite aux écoles primaires, avec une évaluation de l'axe « Rouleur » dont les compétences sont définies par l'Attestation de première éducation routière (APER).



LA SÉCURITÉ DES ENFANTS « PASSAGERS DE VOITURE »

- 1. Le port de la ceinture de sécurité ou d'un système de retenue adapté
 - 1.1 La ceinture de sécurité, une protection assurée
 - 1.2 Les dispositifs de retenue pour enfants.
- 2. Les conduites addictives
 - 2.1. Les risques de l'alcool au volant
 - 2.2. Des données essentielles
 - 2.3. Des outils pour favoriser l'auto-contrôle
 - 2.4. Un comportement responsable

3. La vitesse

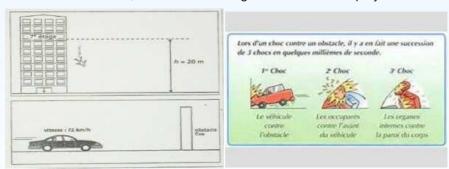
- 3.1. Des données essentielles
- 3.2 Les outils destinés à mesurer la vitesse
- 3.3 STOP aux idées fausses

1. Le port de la ceinture de sécurité ou d'un système de retenue adapté à toutes les places des voitures particulières et des camionnettes

Introduction

Lors d'un choc en voiture :

- Prenons un exemple : un choc à 60 km/h n'est pas 3 fois plus important qu'un choc à 20 km/h mais 9 fois plus important ! Il en résulte une libération d'énergie qui soumet le corps à des contraintes extrêmes : celui-ci continue à se déplacer à la vitesse qu'avait le véhicule avant le choc et subit une violente accélération. Ainsi, dès 35-40 km/h, si l'occupant du véhicule, qu'il soit à l'avant ou à l'arrière, n'est pas retenu, il sera éjecté ou catapulté violemment contre les structures de l'habitacle, avec un sérieux risque de lésions fatales.
- La force subie par un occupant d'un véhicule dépend de son poids et de la vitesse du véhicule au moment de l'impact. Prenons un second exemple : lors d'un choc à 30 km/h, un homme de 80 kg subit une poussée de près de 300 kg. Autrement dit, il se transforme en projectile de 300 kg. À 80 km/h ce « projectile pèse » alors plus de 2 tonnes, les efforts subis par le passager non ceinturé étant alors multipliés par 7! Lors d'un choc à 50 km/h, un enfant de 30 kg se transforme en projectile de 300 kg.



1.1. La ceinture de sécurité, une protection assurée :

- En protégeant du risque d'éjection et en rendant le corps de l'occupant solidaire du véhicule, le port systématique de la ceinture de sécurité divise par deux le risque d'être tué ou gravement blessé lors d'un choc.
- Oublier les fausses idées « à cause de la ceinture de sécurité, le passager n'a pas pu se dégager du véhicule et en est mort » (noyage ou incendie)! La ceinture de sécurité sauve beaucoup plus de vies qu'elle n'en enlève! Ce sont chaque année de nombreuses vies qui pourraient être épargnées si adultes et enfants s'attachaient de façon correcte, à l'avant comme à l'arrière.
- La preuve par les chiffres :
 - Parmi les passagers victimes non ceinturées 30 % périssent alors que 3 % seulement des victimes ceinturées décèdent. Ne pas attacher sa ceinture augmente donc la gravité des blessures.
 - 85 % des victimes éjectées d'un véhicule décèdent.
 - Pour un choc à partir de 20 km/h, un enfant non attaché et traversant l'habitacle en heurtant les parois peut avoir des blessures mortelles.



1.2. Les dispositifs de retenues pour enfants

Pour retenir sans blesser, la ceinture de sécurité « 3 points », doit prendre appui sur les parties résistantes du corps, généralement les parties osseuses.

Elle est constituée d'un bouton poussoir de couleur rouge actionnant la fermeture et l'ouverture du système de retenue ainsi que de 2 sangles de retenue :

- Une sangle diagonale : elle doit être appliquée sur le thorax, depuis l'épaule jusqu'au bassin.
- Une sangle ventrale : elle doit prendre appui sur les deux parties osseuses dubassin appelées « crêtes iliaques ».







Il est évident que ces conditions ne sont pas remplies pour les enfants dont la petite taille empêche le bon positionnement de la ceinture de sécurité « 3 points ».

Cependant, la ceinture de sécurité doit remplir son rôle de « sauver des vies » et non de « blesser » le passager de voiture, il est donc obligatoire de l'adapter à la petite taille des enfants.





Les dispositifs sont adaptés à tous âges :

- Le nourrisson :

Il est particulièrement vulnérable aux lésions crâniennes et cervicales.

• Fragilité de la tête et du cou des tout-petits :

La maturité osseuse et musculaire ne se met en place que progressivement et leur tête est proportionnellement plus lourde. Elle représente le quart du poids de l'enfant, alors que chez l'adulte elle ne représente qu'un dixième.

En cas de choc frontal, un nourrisson placé face à la route n'est retenu que par la partie basse de son corps par le harnais du siège. La tête continue alors son mouvement vers l'avant et n'est reliée au tronc que par le cou dont l'ossification est loin d'être complète.

Le risque de fracture de vertèbres cervicales avec rupture totale ou partielle de la moelle épinière est important et peut entrainer la mort du nourrisson ou des paralysies définitives.

• « Dispositif dos à la route » :

Il faut l'utiliser le plus longtemps possible car en cas de choc frontal, le mouvement relatif entre la tête et le thorax est ainsi limité. Tout le corps de l'enfant étant en appui dans la coque, l'énergie à dissiper est répartie sur toute la partie postérieure du corps. Ce système de retenue répond parfaitement à son besoin de maintien postural.

Attention : « le dos à la route » peut être installé à l'avant du véhicule, à condition d'avoir pris la précaution de désactiver l'airbag avant passager !









- Jusqu'à 10-11 ans :

L'enfant passager de voiture est toujours vulnérable de par sa petite taille et l'absence de maturation osseuse.

• À partir de 10-12 kg et jusqu'à 18 kg minimum (ou taille d'1,10 m) :

L'enfant doit être installé dans un « siège à harnais 5 points », installé face à la route, à l'arrière du véhicule.

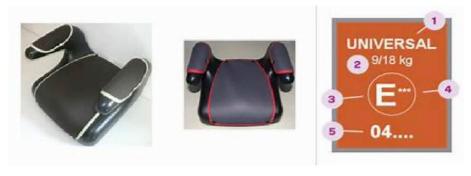
Il permet de protéger le squelette, côtes et clavicules, de la pression exercée par la ceinture traditionnelle. La sangle ventrale du harnais doit se positionner à la racine des cuisses.



• À l'adolescence, le bassin atteint sa maturité osseuse, jusque-là, l'enfant n'a pas de crête iliaque. Ainsi lorsque la ceinture de sécurité devient le moyen de retenir l'enfant, il est nécessaire d'ajuster sa position à l'aide d'un « rehausseur ».

Le rehausseur va permettre un ajustement de la partie ventrale de la ceinture sur la racine des cuisses et éviter à l'enfant le risque grave du « sous-marinage » durant lequel le bassin glisse sous la sangle abdominale entrainant des lésions internes parfois mortelles (hémorragie interne due à la compression des organes vitaux).

Attention : tout dispositif se doit d'être homologué et répondre aux normes de sécurité exigées.



• Il est fortement conseillé d'utiliser un rehausseur à dossier » équipé d'un guide sangle permettant le passage de la ceinture de sécurité et assurant un bon positionnement de celle-ci sur l'épaule de l'enfant plutôt que dans le cou. C'est autant sécuritaire que confortable et évitera un phénomène très souvent observé : l'enfant est tenté de passer la sangle diagonale de la ceinture sous son bras!



Les risques encourus par l'installation incorrecte de dispositif de retenue :

Deux enfants sur trois ne sont pas correctement installés dans leur dispositif de retenue ou utilisent un dispositif inadapté.

Ainsi, l'on peut parfois observer :

- Une mauvaise fixation du siège sur le véhicule.
 L'efficacité de l'ensemble de retenue s'en retrouve réduite voir dangereux.
- Un réglage incorrect du harnais 5 points.
 Réglé trop lâche ou trop haut, l'enfant est insuffisamment maintenu.
- Un enfant mal attaché par sa ceinture dans son rehausseur.
 Les risques d'éjection ou de lésions sur les parties vitales de l'abdomen graves.
- Un enfant abandonnant trop tôt son dispositif de retenue au bénéfice du suivant.
 Un enfant de 5 ans utilisant la seule ceinture de sécurité ou installé trop tôt dans un rehausseur s'expose à des risques de lésions internes très graves.

Trop souvent l'enfant utilise un dispositif de retenue inadapté à sa taille et/ou à son poids cela s'applique dans environ 70% des cas, lorsque le dispositif existe!











LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE









La règlementation et le transport des enfants en voiture

- Selon le Code de la route, « les enfants de moins de 10 ans doivent être installés dans un dispositif de retenue adapté à leur morphologie ».
- Ces dispositifs doivent être conformes à la norme ECER44 03.
- ATTENTION: Une place équipée de ceinture de sécurité doit uniquement être occupée par une seule personne!
- Pour chaque passager mineur non attaché, le conducteur est passible d'une amende.
- Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent voyager à l'arrière du véhicule sauf :
 - Les nourrissons se trouvant dans un «siège dos à la route ».
 - Lorsque le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité.
 - Lorsque le véhicule ne comporte pas de siège arrière.
 - Lorsque d'autres enfants de moins de 10 ans occupent déjà les places arrière du véhicule équipé de dispositifs de retenue homologués.
- Les conducteurs transportant des enfants de moins de 10 ans à l'avant de leur véhicule sont passibles d'une amende.
- Tableau des dispositifs de retenue selon le poids de l'enfant.

| Type de dispositif | Groupe | Poids de l'enfant |
|------------------------|---------|--------------------------|
| Dos à la route | 0 0+ | 0 à 9 kg 0 à 13 kg |
| Siège harnais 5 points | 1 | 9 à 18 kg |
| Siège rehausseur | 2 3 | 15 à 25 kg 22 à 36 kg |

Les accidents concernant les « passagers » apparaissent, sur les enfants de moins de 12 ans, car ils se déplacent le plus souvent en voiture dans l'environnement routier.

Les accidents d'enfants passagers sont bien spécifiques :

- L'enfant est installé à l'avant du véhicule.
- L'enfant n'utilise pas de dispositif de retenue.
- L'enfant est installé dans une benne et ne dispose donc pas de dispositif de retenue.



2. Les conduites addictives

2.1. Les effets de l'alcool au volant

Alcool et conduite : un duo incompatible

Les effets de l'alcool sur les capacités du conducteur sont bien connus. Ils agissent directement sur le cerveau, même à faible dose, car c'est très rapidement que l'alcool induit un risque.

L'alcool influe très vite sur le comportement du conducteur, sans que celui-ci en prenne conscience. On parle alors « d'effet désinhibant de l'alcool ». Le conducteur a l'impression d'être invulnérable et prend plus de risques que d'ordinaire.

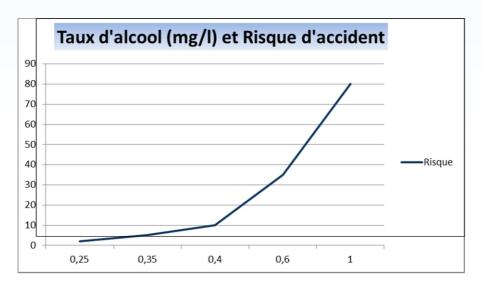
Dans le même temps, l'alcool altère toutes les capacités nécessaires à la conduite (concentration, lucidité, réactions...). L'estimation des distances, essentielle à la sécurité, est faussée. Le champ de vision du conducteur se réduit, altérant ainsi la perception latérale des objets. Le temps de réaction augmente considérablement.

Ainsi, chez un conducteur sobre, la durée moyenne de réaction est évaluée à une seconde. S'il présente une alcoolémie même légèrement positive, elle atteint au moins une seconde et demie or pendant cette demi seconde supplémentaire on parcourt 12 m à 90 km/h.

Si l'on admet que le risque d'accident est de 1 pour un conducteur avec 0 milligramme d'alcool dans l'air expiré, le risque d'accident augmente très rapidement avec la quantité d'alcool absorbée :

- à 0,25 mg/l (≈ 2 verres) le risque est X 2
- à 0,35 mg/l (≈ 3 verres) le risque est X 5
- à 0,40 mg/l (≈ 4 verres) le risque est X 10
- à 0,60 mg/l (≈ 6 verres) le risque est X 35
- à 1,00 mg/l (≈ 10 verres) le risque est X 80

Au-delà, il s'accroît de façon exponentielle selon la quantité d'alcool consommée.



2.2. Des données essentielles

Les différentes boissons alcoolisées servies dans un débit de boisson contiennent environ la même quantité d'alcool pur.



ATTENTION: 1 canette de 33cl équivaut à 1,5 unité d'alcool.



Les hommes et les femmes sont inégaux devant la même consommation d'alcool.

Exemple : Consommation et taux d'alcoolémie (mg/l) :

Taux d'alcool (*) en fonction du nombre de canettes de bière à 33cl à 5°, du sexe et du poids.

| | Homme | | | Femme | | |
|------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 70 kg | 80 kg | 90 kg | 70 kg | 80 kg | 90 kg |
| 1 canette | 0,14 | 0,12 | 0,11 | 0,22 | 0,19 | 0,16 |
| 2 canettes | 0,27 | 0,24 | 0,21 | 0,44 | 0,37 | 0,32 |
| 3 canettes | 0,41 | 0,36 | 0,32 | 0,66 | 0,55 | 0,48 |
| 4 canettes | 0,54 | 0,48 | 0,42 | 0,88 | 0,74 | 0,63 |
| 5 canettes | 0,68 | 0,59 | 0,53 | 1,10 | 0,92 | 0,79 |
| 6 canettes | 0,81 | 0,71 | 0,63 | 1,32 | 1,10 | 0,95 |
| 7 canettes | 0,95 | 0,83 | 0,74 | 1,54 | 1,29 | 1,10 |
| 8 canettes | 1,08 | 0,95 | 0,84 | 1,76 | 1,47 | 1,26 |

Le taux d'alcoolémie est atteint une ½ à 1 heure après le dernier verre.

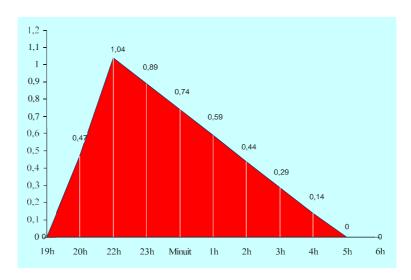
Dès 0,25 mg/l (quantité d'alcool dans l'air expiré) ou 0,5g/l (quantité d'alcool dans le sang) la conduite n'est plus autorisée.

(*) Taux moyen d'alcoolémie constaté

Variation de l'alcoolémie en fonction du temps

L'alcoolémie augmente très vite après une prise de boisson alcoolisée et diminue très lentement au cours du temps.

Il faut entre 1 h 30 et 2 heures pour que le corps élimine la quantité d'alcool contenu dans un verre standard.



Le taux maximum d'alcool est atteint :

½ heure après l'absorption d'un verre à jeun

1 heure après l'absorption d'un verre au cours d'un repas



2.3 Des outils pour favoriser l'auto-contrôle

Au vu des risques encourus, mieux vaut s'abstenir de boire de l'alcool avant de prendre la route. Cependant, en cas de consommation d'alcool, tout conducteur doit pouvoir se tester. Il existe un certain nombre d'outils qui mesurent de manière précise l'alcool présent dans l'organisme ou qui permettent de simuler un pic d'alcoolémie en fonction d'une consommation donnée.

Les éthylotest

À côté des éthylomètres utilisés par les forces de l'ordre, qui mesurent de manière précise le taux d'alcoolémie, il existe des éthylotests qui permettent à chacun de « s'auto-tester »* avant de prendre le volant.

Par ce geste de prévention (l'auto test), et dans le cas d'une alcoolémie positive, le conducteur ne peut plus ignorer ou feindre d'ignorer qu'il met en danger sa vie et celle des autres en prenant le volant. Il acquiert ainsi une nouvelle responsabilité. Se tester permet à chacun de savoir s'il peut prendre la route ou s'il doit, au contraire, s'abstenir de conduire.

Il existe en Nouvelle-Calédonie deux types d'éthylotests disponibles dans le commerce :

- les éthylotests chimiques ;
- les éthylotests électroniques.

L'éthylotest chimique (le ballon) est à usage unique, il n'est utilisable qu'une seule fois quel que soit le résultat du test. Le conducteur doit, avant de l'utiliser attendre, 15 minutes après avoir absorbé une boisson alcoolisée. Ce test indique si le taux d'alcoolémie est positif (supérieur à 0,25 mg par litre d'air expiré ou à 0,5 g par litre de sang).

L'éthylotest électronique est quant à lui réutilisable autant que de besoin. Il apporte au conducteur une indication de son taux d'alcoolémie par un affichage digital.

Attention, qu'ils soient chimiques ou électroniques, les éthylotests mesurent l'alcoolémie par litre d'air expiré. Une alcoolémie égale ou supérieure à 0,5 g/l d'alcool dans le sang correspond à 0,25 mg par litre d'air expiré.

^{*} Les résultats de ces tests ne peuvent en aucun cas être opposables à ceux obtenus lors des contrôles officiels.

2.4 Les accidents corporels et le taux d'alcoolémie

Le bilan annuel de l'accidentologie en Nouvelle-Calédonie réalisé à partir des remontées rapides émanant des forces de l'ordre complété par l'analyse des procédures d'accidents par l'observatoire de la sécurité routière permet de mettre en évidence les résultats suivants :

Sur une période de référence triennale 2012-2014, le taux d'alcoolémie des conducteurs et/ou piétons présumés responsables est supérieur au taux légal (0,5 g/l) dans plus de 1/3 des accidents corporels.

Cette caractéristique évolue de façon croissante avec la gravité de l'accident.

| Type d'accident | Léger | Grave | Mortel | Total |
|--|-------|-------|--------|--------|
| Pourcentage (*) d'accidents avec alcoolémie positive (>0,25 mg/l ou 0,5 g/l) | 24 % | 45 % | 55 % | 36,5 % |

On peut noter que les pourcentages d'accidents augmentent considérablement avec la gravité de l'accident pour atteindre plus de 50 % dans le cas d'un accident mortel.

Il est à noter qu'en zone rurale, le pourcentage d'accidents avec alcoolémie positive est supérieur à 50% quel que soit le type d'accident alors qu'en zone urbaine celui-ci varie de 20 à 40% en fonction de la gravité de l'accident.

^{*} Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier des accidents de la route.



2.5 Les autres substances

LE CANNABIS ET AUTRE STUPEFIANT modifiant le système nerveux central (SNC)

Les effets sur la conduite :

- Des mécanismes d'attention et de vigilance en déficit
- Une modification de la profondeur du champ visuel, exagérant la proximité des objets
- Des temps de décisions allongés
- Moins de capacité de contrôle detrajectoire
- Une mauvaise coordination des mouvements
- Une vision trouble
- Une somnolence...

Après avoir bu 2 verres d'alcool et fumer du cannabis, le risque d'avoir un accident de la route est multiplié par 15.

LE KAVA et autres substances psychotropes

 Toute substance dont l'absorption provoque une modification du comportement est une substance à bannir avant la conduite automobile (Kava, Datura, Cocaïne, Amphétamine, LSD, Champignon...).

LES MÉDICAMENTS

- La prise de certains médicaments peut causer des effets d'endormissement.

Des pictogrammes sont désormais affichés sur les emballages des médicaments afin d'attirer l'attention du consommateur sur les effets négatifs possibles et notamment les effets de somnolence induit par la prise de certains médicaments.



Si vous voyez une voiture noire nichée dans un triangle blanc à liseré rouge, c'est que ce médicament altère les capacités de conduite. Mais avec ce simple pictogramme, tous les médicaments à risque de somnolence sont logés à la même enseigne, un hypnotique comme un antiallergique. Sans nuance.

Le pictogramme passe de jaune à orange puis rouge en fonction du risque d'endormissement au volant.

2.6 STOP aux idées reçues

« La bière ce n'est pas de l'alcool. »

Toutes les bières contiennent de l'alcool même si le taux d'alcool est parfois faible. On ne s'en rend pas toujours compte mais, servis dans un établissement public, un verre de bière, une coupe de champagne, un verre de porto ou un verre de whisky contiennent plus ou moins la même quantité d'alcool pur c'est-à-dire 10 grammes.

« J'ai l'habitude de boire/fumer, ça ne me fait plus d'effet. »

Lorsque l'on fume, on recherche certains effets. Si les effets diminuent avec l'usage, le consommateur augmentera la quantité absorbée pour retrouver les mêmes effets. C'est la logique du produit. De plus, même avec une faible alcoolémie, le conducteur prend des risques qu'il n'aurait pas pris en temps normal. Son temps de réaction est plus long et sa vision moins nette.

« Je connais un truc pour faire baisser mon alcoolémie. »

Il n'existe aucun « truc » permettant d'accélérer l'élimination de l'alcool. Seul le temps peut agir.

- « Si je mange un bonbon à la menthe, je ne crains pas le contrôle routier. »
- « Boire un café fort dessaoule. »

FAUX

Pas de truc! Il faut en moyenne 1 mn 30 à 2 mn pour boire un verre et il faut 1 h 30 à 2 h 00 pour que l'alcool qu'il contient soit totalement éliminé par le corps.

Boire de l'eau, du café sucré ou salé, manger du chocolat noir ou un bonbon à la menthe, avaler une cuillère d'huile d'olive... aucun TRUC ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

« Je préfère fumer un ou deux joints et prendre une ou deux bières que m'enivrer au Whisky. C'est moins dangereux quand on reprend la route en fin de soirée.»

FAUX

Les effets cumulés de l'alcool et du cannabis, même à faible dose, sont dévastateurs.

Le risque d'être responsable d'un accident mortel est 15 fois plus élevé pour ceux qui associent les deux produits !



2.7 Une solution ? Un comportement responsable!

Parce que l'alcool, le cannabis, le kava et autres substances sont des substances incompatibles avec la conduite en toute sécurité, seul un comportement responsable doit être mis en place par chacun :

- Ne buvez pas si vous devez conduire
- Organisez votre retour de soirée. ; Désignez un conducteur responsable, le « capitaine de soirée », qui ramènera tout le monde
- Si vous buvez à une soirée et/ou fumez 2-3 joints, faites-vous raccompagner, prenez un taxi
- Vous allez à une soirée, prenez un sac de couchage et un oreiller, vous pourrez toujours trouver un petit coin de canapé pour vous installer et rester dormir sur place.

3. LA VITESSE EXCESSIVE OU INADAPTÉE 3.1. Des données essentielles 3.2. Les outils destinés à mesurer la vitesse 3.3. STOP aux idées fausses

3. La vitesse excessive ou inadaptée

3.1. Des données essentielles

- La vitesse excessive ou inadaptée est un facteur présent dans plus de 50% des accidents mortels.
- POURQUOI?
- Plus vous roulez vite, moins vous avez de chance de pouvoir éviter un obstacle;
- Plus vous roulez vite, plus le choc sera violent;
- Plus vous roulez vite, moins vous contrôlez votre véhicule.

3.1.1. Plus vous roulez vite, moins vous avez de chance de pouvoir éviter un obstacle. Pourquoi ?

a. Votre distance d'arrêt sera plus grande

Mais qu'est-ce que la « distance d'arrêt » ?

- C'est la somme de la distance parcourue pendant le temps de réaction (DTR) et de la distance de freinage (DF).
- 1. DTR : Distance parcourue pendant le temps de réaction

Le temps de réaction est un phénomène physiologique lié à l'individu.

La distance parcourue pendant le temps de réaction est proportionnelle à la vitesse et au temps de réaction

Pendant ce temps de réaction, le conducteur ne fait rien et le véhicule continue à rouler à la même vitesse

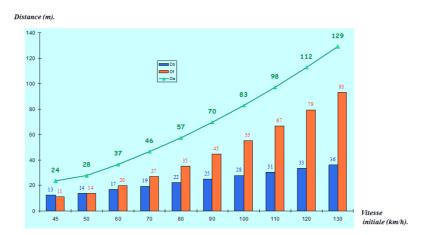
• 2. DF : Distance de freinage

Il s'agit d'un phénomène physique.

La distance de freinage est proportionnelle au carré de la vitesse.

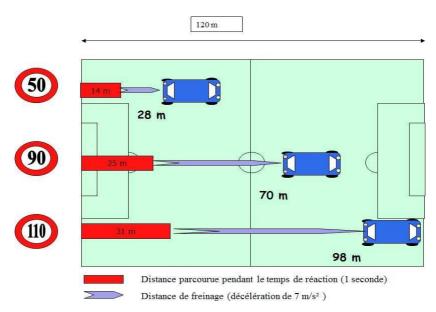
Elle dépend aussi de l'adhérence entre le pneu et la route, de la qualité du système de freinage et de l'état des suspensions.

Évolution de quelques distances d'arrêt par rapport à la vitesse initiale



- Le temps de réaction d'un individu en bonnes conditions physiques est estimé à 1s.
- La distance de freinage est calculée pour une décélération de 7 m/s² sur chaussée sèche.

Vitesse et Distance d'arrêt : Un exemple parlant

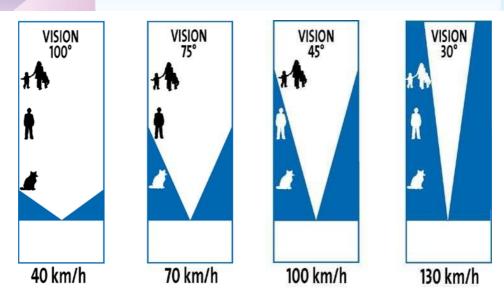


À 110 km/h, la distance moyenne nécessaire à l'arrêt d'un véhicule est presque la longueur d'un terrain de football.

b - Votre champ visuel est rétrécit

Pour un individu qui marche ou est arrêté, son champ visuel est de 180° Mais plus on va vite, plus la perception périphérique se rétrécit :

- À 40 km/h, le champ visuel est de 100°
- À 70 km/h, le champ visuel est de 75°
- À 100 km/h, le champ visuel est de 45°
- À 130 km/h, le champ visuel est de 30°

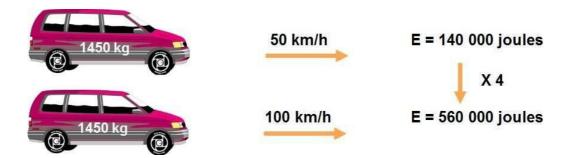


À 100 km/h, vous ne percevez plus les éléments périphériques proches de vous comme par exemple des piétons marchant sur le trottoir ou le bas-côté de la chaussée.

3.1.2. Plus vous roulez vite, plus le choc sera violent. Pourquoi?

Relation entre choc et vitesse

 L'énergie dissipée au cours d'un choc est proportionnelle au carré de la vitesse => E=1/2mv²



- En conséquence, par rapport à un choc à 50 km/h, pour un véhicule de même masse, la violence est multipliée par :
 - deux à 70 km/h;
 - trois à 87 km/h;
 - quatre à 100 km/h.

3.2 Les outils destinés à mesurer la vitesse

Les cinémomètres

Il existe des radars (cinémomètres) de différentes sortes et pour des utilisations différentes :

- des radars mobiles :





- des radars embarqués :



- des radars fixes (non en vigueur en Nouvelle-Calédonie en 2015) :



Tous ont le même objectif, mesurer précisément la vitesse des véhicules et relever ceux qui sont en infraction vis-à-vis des limitations de vitesse réglementaires.



STOP aux idées reçues

« Rouler plus vite vous fait gagner de temps. »

Sur 100 km, rouler à 150 km/h plutôt qu'à 130 km/h vous fait gagner... 6 minutes seulement. La prise de risque vaut-elle le coup ?

« L'ABS réduit la distance de freinage. »

Il évite le blocage des roues et ainsi la perte de contrôle du véhicule, mais ne réduit pas la distance de freinage.

« Dépasser la limitation de quelques km/h n'est pas dangereux. »

En ville notamment, où un grand nombre d'usagers cohabitent, rouler à 60 km/h plutôt qu'à 50 km/h n'est pas sans conséquences. Un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h. (Source Association prévention routière).

LES LIMITES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES DE L'ENFANT DANS LA RUE

La vision : un enfant ne voit pas comme un adulte

- son champ visuel est étroit : il voit uniquement devant lui, comme s'il portait des œillères :
- à cause de sa petite taille, il ne peut pas voir au-dessus des voitures en stationnement, et est aussi caché à la vue des automobilistes;
- il ne voit que par contrastes : il met environ 4 secondes pour distinguer si une voiture roule ou est arrêtée ;
- il confond « taille » et « éloignement » : une voiture lui paraît plus éloignée qu'un camion ;
- il confond « voir » et « être vu » et en conséquence néglige de se montrer.

L'audition : un enfant n'entend pas comme un adulte

- il ne détecte pas bien d'où viennent les sons ;
- les bruits de la vie courante le rendent distrait ;
- il n'entend que les bruits qui l'intéressent (appel d'un camarade par exemple).

La relation cause-effet : un enfant ne la comprend pas bien.

Ainsi, il ne pense pas à la distance d'arrêt d'un véhicule : il croit que la voiture s'arrête net, là où elle est dès que le conducteur appuie sur le frein.

Distances, temps, vitesse: un enfant n'est pas capable de les évaluer correctement.

La synthèse globale : un enfant ne sait pas penser et réagir à plusieurs choses à la fois. Il est difficile pour lui d'observer en même temps le passage pour piétons, le « petit bonhomme vert », les voitures...

Un enfant cherche d'abord à satisfaire ses propres besoins.

Pour lui, jouer, bouger, être à l'heure à l'école ou à la maison, rejoindre ses parents de l'autre côté de la rue est plus important que d'observer la circulation ; pour faire ce qu'il a envie de faire, un enfant est capable de se jeter contre une voiture qu'il a pourtant vue, mais qui le contrarie sur son chemin. Il a le sentiment de toute puissance sans conscience du danger, sans conscience de sa vulnérabilité.

La mort : un enfant ne craint pas la mort.

Pour lui, la mort est comme un jeu ; il joue à être mort, puis se relève, et est de nouveau vivant. L'enfant n'a donc pas peur de mourir, mais craint plutôt que les adultes le grondent s'il oblige les voitures à freiner.

L'environnement sécurisant : un enfant a souvent l'impression d'être en sécurité.

Par exemple, il pense que rien ne peut lui arriver si ses parents ou des adultes sont près de lui, s'il se trouve près de sa maison ou de son école.

Les fausses images de l'enfant : les objets n'ont pas la même signification que pour les adultes

- la rue, pour lui, c'est un espace pour jouer sous le contrôle des parents ;
- le passage piéton improprement appelé par certains « passage protégé » : dans son esprit, c'est un lieu où il ne peut rien lui arriver.

Un enfant imite toujours les adultes

L'enfant pense que si les autres traversent, il peut passer aussi sans se rendre compte qu'en quelques secondes, la situation a changé. S'ils se tiennent par la main les enfants se confortent mutuellement dans l'idée d'absence de danger.

Les enfants et la route, à chaque âge ses risques.

(Sources: publications de la MAIF)

- À partir de 5 ans, les accidents de la route constituent pour l'enfant la première cause de mortalité parmi les décès d'origine traumatique.
- Dans ce monde fait par et pour les adultes, la taille, les capacités physiques et psychologiques de l'enfant en font un être particulièrement vulnérable.
- La route est pour lui un risque majeur...

Dès 2 ans:

- Toujours en quête d'autonomie, en avançant en âge, l'enfant maîtrise de mieux en mieux son corps et a besoin d'affirmer sa personnalité. Il commence aussi à découvrir la rue et ses dangers.
- Il devient indispensable de saisir toutes les occasions pour lui montrer et expliquer les dangers. Il faut sécuriser sa quête d'autonomie.
- En voiture, l'utilisation d'un dispositif adapté à l'âge et au poids de l'enfant est obligatoire jusqu'à 10 ans.
- Ces dispositifs permettent d'éviter l'éjection du véhicule, très meurtrière. Ils sont conçus pour empêcher que l'enfant ne se transforme en projectile à l'intérieur de la voiture.

Jusqu'à 6 ans : L'enfant ne peut fixer son attention que sur une seule chose à la fois.

- C'est le moment pour commencer à lui apprendre où et comment traverser la rue :
 - toujours donner la main,
 - s'arrêter au bord du trottoir, choisir les passages pour piétons,
 - respecter le «petit bonhomme» vert...

Jusqu'à 6 ans en voiture,

– lui montrer que l'on s'attache... Il sera ravi d'imiter ses parents.

Dès que l'enfant est jugé suffisamment mûr, on peut commencer à l'habituer à boucler seul sa ceinture de sécurité. Une habitude à prendre pour la vie...

Quelle perception du monde qui l'entoure ?

- À partir de 6 ans : une perception auditive et visuelle limitée
- Du fait de sa petite taille, l'enfant n'a pas une vue d'ensemble de la circulation.
- Il faut 4 secondes à l'enfant pour identifier si un véhicule est à l'arrêt ou en circulation (contre ¼ de seconde pour l'adulte).
- À 6 ans, seuls 58% des enfants distinguent correctement leur gauche de leur droite.
- En cas de panique, l'enfant confond facilement les deux.
- Jusqu'à 7/8 ans, pour l'enfant, il est difficile :
 - de discerner la nature et l'origine d'un bruit,
 - d'évaluer à la fois les distances et les vitesses des véhicules,
 - d'évaluer le temps qu'il lui faut pour traverser la rue.
- Jusqu'à 10 ans, l'enfant n'entend et ne voit correctement que ce qui se trouve devant lui.

Attention avant 12 ans!

- Ne pas laisser l'enfant circuler seul dans la rue, à pied ou à vélo.
- Réaliser l'apprentissage de la bicyclette hors circulation. Interdiction de circuler sur la chaussée à vélo avant 8 ans.
- Lui apprendre à porter son casque et, pour les autres moyens de locomotion (rollers, trottinette, skateboard...), à porter les protections nécessaires (casques, coudières, genouillères...).

Vers 11-12 ans

• Il est enfin en mesure de sélectionner rapidement ce qui est essentiel et d'interpréter pleinement la signification de l'ensemble des messages reçus.

Quelques principes à garder en tête

- Ne pas sous estimer les capacités d'un enfant en le «couvant» trop, mais surtout ne pas les surestimer !
- Observer sa progéniture permet de l'aider à progresser.
- Toujours expliquer et répéter les règles de sécurité.
- Ne jamais oublier que les «grandes personnes» sont des modèles pour les enfants : toujours montrer l'exemple...

VII

EN CAS D'URGENCE : LE PROTOCOLE D'ALERTE AU SAMU

1 - Protéger

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il?
- De quoi se plaint-il?

2 - Alerter

- le 15:
 - indiquer l'adresse détaillée (ville, rue...);
 - préciser le type d'événement (chute...);
 - décrire l'état observé au médecin du SAMU ;
 - ne pas raccrocher le premier ;
 - laisser la ligne téléphonique disponible.

3 - Secourir

- Couvrir et rassurer.
- Ne pas bouger une personne blessée.
- Ne pas donner à boire.
- Sécuriser l'espace.
- Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

L'éducation routière à l'école maternelle

- Livre de l'enseignant
- Série de diapositives
- Cahier de l'enfant

L'éducation routière à l'école

Module Marcher

- Livre du maître
- Cahier d'exercices élèves
- Diapos « Marcher »

Module Traverser

- Module Marcher
- Livre du maître
- Cahier d'exercice élèves
- Diapos « Traverser »

Module Rouler à Bicyclette

- Livre du maître
- Cahier d'exercices élèves
- Diapos « Rouler à bicyclette »

Jeu de société « Loisiroute » Le kit vidéo - diapositives

• Une rue, une école

Sur les pas de Tom et Lila

• Support d'apprentissage pour l'enfant piéton - cycle 2

SIGNALISATION ROUTIÈRE

SIGNALISATION DE DANGERS



















































SIGNALISATION D'INTERDICTION





































SIGNALISATION DE STATIONNEMENT

INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ







-SIGNALISATION-

DE FIN D'INTERDICTION

























SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION

































































SIGNALISATION DE DIRECTION —

SIGNALISATION D'INDICATION



























Bifurcation autoroutiers sansaffectation devoie









PANNEAUX DE PRÉSIGNALISATION



















Cartouches apposables aux signaux de direction et specifiant la caregorie de route



PANNEAUX DE SIGNALISATION AVANCÉE



8

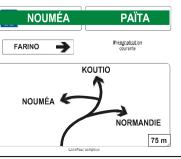
LA FOA

SARRAMÉA

PANNEAUX DE POSITION









PANNEAUX D'AVERTISSEMENT

